

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN
54 ème ANNÉE - NUMÉRO 757

06 OCTOBRE 2000 - 150 Francs CFA

IL EST URGENT D'ANNULER LA DETTE DES PAYS LES PLUS PAUVRES AFIN DE LES AIDER À PRENDRE UNE PART ACTIVE DANS LA VIE INTERNATIONALE

(...) Vous savez l'importance spirituelle de l'année jubilaire pour l'Église, qui a souhaité en même temps lancer un appel pressant à la Communauté internationale, au tournant du millénaire, pour que chaque nation, chaque peuple soit aidé dans sa croissance, notamment sur le continent africain, dont de nombreuses populations sont durement éprouvées par des conflits qui touchent de manière dramatique les populations civiles. Le changement de siècle est en effet une occasion particulièrement opportune pour que l'on puisse envisager d'avancer encore davantage sur la question de la dette des pays les plus pauvres, afin de les aider à prendre une part active dans la vie internationale. Une telle démarche est une main tendue aux nations qui vivent au-dessous du seuil de

pauvreté, pour qu'elles ravivent leur espérance en un avenir meilleur; elle doit s'accompagner d'une réflexion profonde pour reconstruire l'organisation de l'économie mondiale, qui fait peser sur certains pays des charges trop lourdes, au détriment des pays producteurs de matières premières et au profit des nations les plus riches.



A L'ÉCOUTE DU PAPE

Dans la perspective d'un rééquilibrage juste et équitable, ces dernières doivent aussi accompagner la remise de la dette d'un soutien en personnel et en matériel, afin de former des cadres capables de prendre en charge, dans l'avenir, les destinées de leur pays de manière désintéressée et de rendre ces pays plus autonomes et moins immédiatement tributaires

(Lire la suite à la page 8)

RENTRÉE SCOLAIRE 2000-2001 : LES LIMITES DES MESURES SOCIALES

Mise en place des cantines scolaires dans tous les départements. D'un coût global de un milliard (1.000.000.000) de F CFA, ce programme entièrement pris en charge par le budget national, gestion 2000, concerne des écoles situées dans les zones enclavées, déshéritées, frontalières, lacustres, et dans les zones à ressources limitées de résidences familiales et à fortes déperditions scolaires.

En faveur du secteur de l'éducation pour l'année 2000-2001, lesdites mesures visent :

— le renforcement de la scolarisation des filles pour un montant de cinq cent millions de F CFA;

— la subvention de l'État à hauteur de deux milliards (2.000.000.000) de F CFA pour la prise en charge des frais d'écolage dans les écoles primaires publiques ;

— la contribution de l'État aux budgets des associations des parents d'élèves pour la rémunération des enseignants vacataires pour un coût global de neuf cent cinquante milliards de F CFA ;

— la formation aux nouveaux programmes d'études, des maîtres de CI, de CP et des directeurs d'écoles publiques et privées pour un montant de un milliard quatre cent millions (1.400.000.000) de F CFA ;

— l'octroi d'une prime mensuelle aux enseignants en service dans les zones d'accès difficile s'élevant globalement à

(Lire la suite à la page 12)

LA DÉMOCRATIE ET L'ÉTAT DE DROIT REPOSENT SUR LA JUSTICE

(Lire nos informations à la page 2)

PIE IX ET JEAN XXIII DEUX PAPES PROCLAMÉS BIENHEUREUX

« Heureux les pauvres de cœur. Le Royaume des cieux est à eux. Heureux les doux, Ils verront Dieu » (Mt 5, 1).

C'est aujourd'hui que résonne ce merveilleux discours du Christ sur la montagne. Aujourd'hui, l'Église se réjouit de reconnaître le mérite et la vertu de deux papes, viseurs de Jésus-Christ: Pie IX et Jean XXIII. C'était le dimanche 3 septembre 2000 à Rome, sur la place Saint-Pierre en la fête de saint Grégoire Le-Grand. Jour mémorable où le Pape Jean-Paul II bénit deux apôtres de paix qui ont su mettre leurs pas dans les pas de notre Seigneur Jésus-Christ.

LE PAPE PAPE PIE IX (1792 - 1878) : UN PROPHÉTE DES TEMPS NOUVEAUX

Giovanni Maria Mastai Ferretti, Pape Pie IX est né à Senigallia en 1792. Mordu pour la cause du Christ, il a refusé de prendre en 1848, la tête du mouvement unitaire italien. Son attitude intransigeante à l'égard des idées

(Lire la suite à la page 9)

REGARD KALÉIDOSCOPIQUE SUR LE DIOCÈSE DE DASSA-ZOUMÈ

Avec ce numéro, nous renouons avec une ancienne pratique: faire connaître davantage nos diocèses et nos paroisses ainsi que leurs histoires, leurs réalisations, leurs perspectives, leurs joies et leurs peines.



ENTRETIEN AVEC MONSIEUR ANTOINE GANYÉ

« La Croix » : Quelles sont les races, voire les ethnies qui composent le diocèse de Dassa-Zoumè ?

Mgr Antoine Ganyé : Nous sommes dans un diocèse où cohabitent plusieurs races, plusieurs ethnies. Nous pouvons distinguer les Dassa, les Idasha, les Mahi, les Tchabbé c'est-à-dire les Savèens, les Itcha et les Ifé.

Il est à noter que nous avons dans le diocèse au moins quatre à cinq ethnies auxquelles il faut ajouter les Fon qui sont moins nombreux.

À l'exception des Mahi, la langue qui pourrait regrouper les autres ethnies est le

(Lire la suite à la page 6)

Son Excellence Monseigneur Antoine Ganyé, évêque du diocèse de Dassa-Zoumè devant son évêché.

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

POUR UNE DÉMOCRATIE APAISÉE: LETTER OUVERTE AUX « PRÉSIDENTIABLES » ET AUX « MARCHEURS ET DÉMARCHEURS DES PRÉSIDENTIABLES » DE MARS 2001

Dans quelques mois, le peuple du Bénin sera invité à travers ses électeurs, à choisir au suffrage universel direct, son président de la République.

Conformément aux dispositions constitutionnelles du 11 décembre 1990, celui-ci «est l'élu de la nation et incarne l'unité nationale». En clair, l'acte périodique de désignation de celui qui «détermine et connaît la politique de la nation» pour un mandat de cinq ans, est un acte très sérieux, voire vital, pour la nation. Cet acte ne saurait être ramené ou confondu à une forme de promotion à la crée comme on le fait pour certaines marchandises en fin de stock ou tendant vers leur date de péremption.

C'est pour cela que la Constitution dispose en son article 48 «*la loi*»

— fixe, les conditions d'éligibilité, de présentation des candidatures, de déroulement du scrutin, de dépouillement et de proclamation des résultats de l'élection du président de la République;

— et précise en son article 98: «*sont du domaine de la loi les règles concernant: le régime électoral du Président de la République,...*».

Notre État, en affirmant sa «désirabilité de créer un État de droit et de démocratie pluraliste, dans lequel les droits fondamentaux de l'homme, les libertés publiques, la dignité de la personne humaine et la justice sont garantis, protégés et promus comme la condition nécessaire au développement véritable et harmonieux de chaque Béninois tant dans sa dimension temporelle, culturelle que spirituelle...», s'est doté progressivement des lois appropriées.

La loi 98-034 «portant règles générales pour les élections en République du Bénin», adoptée par l'Assemblée nationale le 24 décembre 1998, rentre dans ce cadre. Elle indique les dispositions essentielles que devrait respecter tout citoyen patriote, respectueux des personnes, qui place ses intérêts personnels après ceux du peuple. Car comme l'a écrit Montesquieu «*quand dans un pays on a plus d'avantage à faire sa cour qu'à faire son devoir, tout est perdu.*»

Notre devoir de citoyen, même dans une démocratie pluraliste intégrale avec ses connotations partisanes inhérentes à la «liberté de pensée, de conscience, d'opin-

nion et d'expression», nous invite au respect de l'ordre public établi par les lois de la République; il exige aussi de nous d'y contraindre les personnes chargées de gérer les affaires publiques.

Dès lors, s'agissant des prochaines échéances électorales de mars 2001, la loi:

— précise les conditions et les modalités de déclaration de candidature;

— définit et précise la campagne électorale et les modalités de son déroulement.

Il n'est pas superflu de rappeler à ceux qui se réclament encore d'un certain «quartier latin» ou de ce qu'il en reste, que la langue française appelle illégal ce qui est «contraire à la loi».

Ainsi, considérant les dispositions de la loi électorale:

1^{er}) toute déclaration publique de candidature à la présidence de la République non déposée à la Commission électorale nationale autonome (CENA), est illégale parce que contraire à la loi;

2^{er}) toute invite publique à candidature non déposée à la CENA, est illégale parce que contraire à la loi;

3^{er}) toute autorisation de manifestation publique qui traitera de l'élection du président de la République hors délai, est illégale parce que contraire à la loi.

Malheureusement, par notre propension béninoise à l'anarchie et à l'individualisme, la liberté est assimilée à une permissivité suicidaire de tout ce que la loi n'a pas explicitement interdit. Faut-il encore préciser à nouveau que les articles 15 et 16 de la Constitution qui stipulent: «*Tout individu a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité de sa personne... Nul ne peut être arrêté ou inculpé qu'en vertu d'une loi promulguée antérieurement aux faits qui lui sont reprochés...» sont regroupés dans le titre: «*Des Droits et des Devoirs de la personne humaine.*»*

C'est dire que les lois en général, les lois constitutionnelles en particulier, sont essentiellement positives et ne peuvent dresser la liste des interdits.

(Lire la suite à la page 12)

LA DÉMOCRATIE ET L'ÉTAT DE DROIT REPOSENT SUR LA JUSTICE

déclare au cours d'un entretien exclusif à «La Croix du Bénin»
Me Abraham Zinzindohoué
président de la Cour Suprême au Bénin

Du 25 au 29 septembre dernier, diverses manifestations ont été organisées à la Cour Suprême, la plus haute juridiction de l'Etat en matière administrative, judiciaire et des comptes pour marquer le quarantième anniversaire de l'institution. En marge de ces manifestations, la rédaction de «La Croix du Bénin» a interrogé pour ses lecteurs et lectrices, le président de la Cour Suprême, Me Abraham Zinzindohoué. Lisez.

«*La Croix du Bénin*»: Monsieur le président de la Cour Suprême, vous êtes au terme de votre mandat marqué par les manifestations du quarantième anniversaire de cette institution dont vous avez la charge. Voudriez-vous nous dire brièvement ce que vous ressentez par rapport au rôle de la Cour suprême dans la construction de l'Etat de droit et de l'enracinement de la démocratie au Bénin?

Me Abraham Zinzindohoué : Je tiens avant toute chose à vous remercier de l'intérêt qu'un journal catholique comme le vôtre porte à l'Institution que j'ai l'honneur de diriger.

Cela dit, je répondrai à votre question en affirmant que la Cour Suprême ou le pouvoir judiciaire dans son ensemble, occupe une place de choix dans l'ordonnancement constitutionnel de notre pays où la justice reconnue comme un pouvoir séparé des pouvoirs exécutif et législatif, constitue la clé de voûte, l'épine dorsale de notre système de gouvernance et la véritable pierre angulaire du processus d'établissement de l'Etat de droit et d'enracinement de la démocratie au Bénin.

L'article 125 de la Constitution dispose en effet que «*le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif.*

Il est exercé par la Cour Suprême, les Cours et Tribunaux créés conformément à la présente Constitution. »

Et lorsque l'on sait qu'aux termes des dispositions de l'article 131 de la même Constitution, la Cour Suprême est la plus haute Juridiction de l'Etat en matière administrative, judiciaire et des comptes, l'on peut affirmer que son rôle dans la construction de l'Etat de droit est très important.

J'ajouterais que la Cour Suprême est également compétente en ce qui concerne le contentieux des élections locales et qu'elle est consultée par le gouvernement plus généralement sur toutes les matières administratives et juridictionnelles.

La Cour Suprême peut, à la demande du chef de l'Etat, être chargée de la rédaction et de la modification de tous les textes législatifs et réglementaires,

préalablement à leur examen par l'Assemblée nationale.

La Cour Suprême, au regard de toutes ses attributions, joue un rôle éminemment capital dans la construction de l'Etat de droit et l'enracinement de la démocratie au Bénin.

«*La Croix du Bénin*» : Monsieur le président, qu'est-ce qui vous a surtout marqué pendant votre mandat?

Me Abraham Zinzindohoué : Ce qui m'aura marqué le plus pendant la durée de mon mandat à la Cour Suprême est l'engagement et la détermination avec lesquelles mes collaborateurs et moi-même avions cherché à faire redorer à la Cour Suprême, ses lettres de noblesse.

Aujourd'hui les Béninois savent qu'il y a une Institution qui s'appelle Cour Suprême et qui joue efficacement sa partition dans la consolidation des bases de notre jeune démocratie.

La Cour Suprême est aujourd'hui fonctionnelle et vous savez qu'une juridiction ne fonctionne que lorsqu'elle rend des décisions.

Un effort est fait actuellement pour vider les dossiers en instance à la Cour Suprême.

Il est vrai, nous aurions souhaité que nos décisions soient rendues de façon beaucoup plus rapide, mais les effetsifs en personnel et les moyens matériels qui sont les nôtres ne sont toujours pas en adéquation avec notre volonté de répondre aux attentes de notre peuple qui, il faut l'avouer, a grand soif de la justice.

«*La Croix du Bénin*» : Monsieur le président, au terme des manifestations marquant le quarantième anniversaire de la Cour Suprême, quel enseignement en tirez-vous pour le devenir de cette haute juridiction?

Me Abraham Zinzindohoué : La célébration du 40^{ème} anniversaire de la Cour Suprême a été une occasion privilégiée de communion et de dialogue fécond entre les animateurs de l'Institution, les acteurs de la vie nationale et les populations au nom de qui la justice est rendue.

Ensemble nous avons jeté un regard critique sur le chemin parcouru depuis la création de la haute juridiction et tenté de dégager des perspectives d'avenir pour l'Institution.

Les enseignements que je tire de ces discussions pour le devenir de la Cour Suprême sont de plusieurs ordres.

D'abord au niveau de l'organisation structurelle de l'Institution. La question de

(Lire la suite à la page 12)

"LA CROIX DU BENIN"	
Rédaction et Abonnements	
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19	E-mail : lacroixbenin@excite.fr
Cotonou	(République du Bénin)
Compte :	
C.C.P. 12-76	C.O.T.O.N.O.U
Directeur de Publication	
BARTHÉLEMY ASSOGBA CAKPO	
Dépôt légal n° 907	
Tirage : 4.500 exemplaires	
Imprimerie Notre-Dame • Tél. (229) 32-12-07 • Fax : (229) 32-11-19 — E-mail : lacroixbenin@excite.fr	
Cotonou (République du Bénin)	
TARIFS D'ABONNEMENTS PAR AVION	
Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un	
Abonnement de Soutien	5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Biophilie	10.000 à 12.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Amitié	20.000 F CFA et plus (200 à 300 FF)
Changement d'adresse	100 F CFA
Bénin	3.720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	5.760 F CFA
Gabon, Congo, République du Congo, Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
France	5.760 F CFA
Nigeria, Gambie, Guinée, Liberia et Sierra Leone	9.000 F CFA
Kenya (Zaïre)	12.600 F CFA
Angola, Ouganda, Tanzanie	9.480 F CFA, 94.80 FF
U.S.A.	10.200 F CFA, 102.00 FF
Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA, 102.00 FF
Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Royaume-Uni et Norvège)	18.520 F CFA, 185.20 FF
Canada	10.200 F CFA, 102.00 FF
Chine	12.600 F CFA, 126.00 FF

ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA - DONGA

LE PADEL REÇOIT UNE MISSION DE CAPITALISATION

Du samedi 30 septembre au lundi 2 octobre 2000, soit durant trois jours, une mission de partenaires internationaux du projet d'appui au développement local (PADEL) dans le Borgou-Est et l'Atacora-Ouest, a séjourné dans le département de l'Atacora. La mission qui était conduite par un expert du FENU (Fonds d'équipement des Nations unies) M. Monseul Kouidihi, s'est entretenue avec les bénéficiaires et les partenaires du PADEL afin de retenir les éléments capitalisables de ce projet. Elle a visité tous les micro-projets en exécution dans les villages couverts par le projet, et tenu à Tanguéta une séance de travail avec l'équipe du projet sur place.

La délégation s'est rendue également dans les sous-préfectures de Matéri et de Cobly avant d'achever sa mission par une rencontre avec les bailleurs de fonds du projet, présents à Natitingou, à savoir : la SNV dans la coopération des Pays-Bas, la GTZ allemande et la cellule de planification de la préfecture.

Pendant ce temps, le préfet M. Edouard André Ouin-Ouro tentait de trouver une solution permettant d'améliorer le taux de recouvrement des créances détenues par certains locataires de bâtiments appartenant à la préfecture.

À cet effet, une séance de travail a lieu le 29 septembre dernier entre les opérateurs économiques concernés et le préfet.

À cours des discussions, il a été envisagé de réviser les contrats et les baux signés avec les autorités préfectorales, il y a de cela environ dix ans, d'étudier à la hausse les loyers et de réfléchir au remboursement des arriérés dus.

Pour leur part, les opérateurs économiques ne se sont pas privés d'évoquer les difficultés qu'ils rencontrent pour faire face à leurs dettes vis-à-vis des créanciers.

ATLANTIQUE - LITTORAL

UN TAUX D'EXÉCUTION DE 97,3% DES PROJETS DU SECTEUR DE LA SANTÉ

La reconnaissance de l'importance de cette activité ou de telle autre dans la vie sociale est de moins, en moins le problème qui se pose. Le véritable enjeu se situe généralement au niveau de la mise en œuvre des actions, programmes et projets retenus comme prioritaires. C'est à ce niveau que l'enthousiasme des décideurs politiques paraît moindre. Si tel est le constat que nul ne conteste, il faut alors se féliciter qu'un organisme tel que le comité départemental de suivi de l'exécution et de l'évaluation des programmes et projets du secteur de la santé (CDEEP) des départements de l'Atlantique et du Littoral ait pu atteindre le record flatteur de 97,3% de réalisation par rapport à son chronogramme du 3^{me} trimestre de l'année 2000. Malgré ce résultat satisfaisant, beaucoup reste encore à faire. Au nombre des tâches qui attendent d'être accomplies on peut citer la lutte contre la vente illicite des médicaments, la construction du centre hospitalier départemental (CHD), la mise

en place effective des zones sanitaires. Ces activités seront reconduites pour le 4^{me} trimestre.

Telles ont été les préoccupations majeures auxquelles la 3^{me} session ordinaire de l'année 2000 du CDEEP a consacré l'essentiel de ses travaux le vendredi 29 septembre dernier.

Ces assises se sont déroulées dans la salle de réunion de la préfecture de Cotonou.

En ouvrant officiellement les travaux de la session du CDEEP, le préfet de l'Atlantique et du Littoral, M. Barnabé Dassigli s'est réjoui de la tenue régulière des sessions du Comité. Il a ensuite invité les membres du comité à accorder au cours de leurs travaux, une attention particulière au problème d'épidémie de choléra qui persiste dans les deux départements.

Le comité départemental de suivi de l'exécution et d'évaluation des projets du secteur de la santé (CDEEP) rappelle-t-on, a été installé en décembre 1999 en ce qui concerne les départements de l'Atlantique et du Littoral.

BORGOU-ALIBORI

ALPHABÉTISATION : LES FEMMES CONSTITUENT UN GROUPE VULNÉRABLE

L'alphabétisation des femmes et des jeunes filles, condition indispensable pour un développement humain durable dans les pays comme le Bénin est loin d'être acquise.

La 35^{me} journée internationale de l'alphabétisation célébrée le 22 septembre dernier a été un temps de réflexion et d'analyse des problèmes qui entrent l'alphabétisation des femmes et des jeunes filles considérées comme groupe vulnérable.

Dans les départements du Borgou et de l'Alibori, cette célébration a permis une prise de conscience renouvelée du retard accusé dans ce domaine et de la nécessité impérieuse pour les décideurs politiques de mettre tout en œuvre pour inverser cette tendance. À titre d'exemple, la situation au niveau de la circonscription urbaine de Parakou fait ressortir que pour l'année 2000, seules 201 personnes dont 20 femmes seulement se sont inscrites dans les centres d'alphabétisation. Également révélateur est le fait que seulement 129 personnes sont déclarées alphabétisées. En présentant ainsi la situation, le chef de la circonscription urbaine, M. Désiré Saccà a affirmé en conséquence, que la ville de Parakou est encore à la traîne dans ce domaine.

Le représentant du préfet partage ce sentiment dans la mesure où il fait observer que la situation n'est guère plus reluisante au plan départemental. Selon M. Aziz Abdoulaye 1922 femmes ont fréquenté les centres d'alphabétisation contre 3.614 hommes au cours de cette année. 1318 parmi elles sont déclarées alphabétisées sur un total de 4.138.

Au Bénin, croit-on savoir les femmes qui représentent plus de 50% de la population du pays ne sont créditées que de 21% ayant accès à l'écriture, à la lecture et au calcul élémentaire dans leur langue.

On peut rappeler que coïncidant avec la 35^{me} journée internationale de l'alphabétisation, le conseil régional pour l'éducation et l'alphabétisation en Afrique (CREA) s'était réuni à Cotonou au niveau des experts et directeurs techniques en prélude au colloque

sous-régional sur le bilan et perspectives de l'alphabétisation des femmes et des jeunes filles.

collèges, a-t-elle précisé.

Enfin, il ne serait pas exagéré d'affirmer que de nos jours, éducation rime également avec environnement sain et agréable. Consciente de cette réalité actuelle, la direction générale de la Gendarmerie nationale à Porto-Novo a réservé à certaines écoles de la capitale une agréable surprise : elle a fait assurer par le Génie militaire et la gendarmerie, la propreté de l'enceinte et des abords desdites écoles à quelques jours de la rentrée scolaire.

L'auteur de cette idée fort louable, le colonel Pancras Brathier, DG de la Gendarmerie nationale explique que l'acte posé par les militaires et les gendarmes, constitue un geste de remerciement à l'endroit de ces écoles qui ont servi de lieux d'accueil, aux hommes en uniforme et à leurs unités qui ont défilé pendant la fête du 1^{er} août dernier à Porto-Novo.

Les travaux de sarclage et de remblayage effectués par ces éléments ont duré trois jours et ont pris fin vendredi 29 septembre dernier.

ZOU - COLLINES

SENSIBILISER LES POPULATIONS RURALES SUR L'IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Il n'y a qu'à considérer les conséquences désastreuses des aléas climatiques qui, en certains points du globe, se manifestent avec une rare violence pour se rendre compte que peu de techniques existent actuellement permettant la maîtrise efficace et durable de ces phénomènes naturels.

C'est pourquoi, dans ce domaine comme en d'autres la prévention paraît pour le moment, la meilleure arme pour mettre les populations un tant soit peu à l'abri de ces déchaînements souvent imprévisibles de la nature. En ce sens, un atelier sur les changements climatiques et l'impact du climat sur le développement rural s'est ouvert le 29 septembre dernier à Agbokou dans la sous-préfecture de Za-Kpota.

L'objectif de cet atelier est de sensibiliser les populations des zones rurales sur la question des changements climatiques et leur impact sur le développement. La rencontre devrait également amener les participants à formuler des stratégies locales permettant de réduire les effets néfastes de ces perturbations climatiques et d'attirer leur attention sur les activités entraînant une destruction de l'environnement.

De l'avis d'un spécialiste membre de l'encadrement technique de l'atelier, l'homme dépend de son environnement et il lui faut y vivre sans compromettre l'avenir.

Car a-t-il précisé, en détruisant l'environnement, l'homme rompt les relations entre la terre et le ciel.

Interrogé sur les changements climatiques qu'il a pu observer dans sa localité, le chef du village Agonkanney (Za-Kpota) a déclaré que des signes visibles de sécheresse sont notés dans la sous-préfecture depuis ces sept dernières années. Il y a 15 ans que Za-Kpota a connu les deux saisons pluvieuses annuelles, ont reconnu les participants. Les feux de brousse, la destruction des arbres sont autant d'actes de l'homme qui provoquent les changements climatiques ont de leur côté expliqué les organisateurs de l'atelier aux populations de Za-Kpota.

Évariste Dégla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

UNE MONOGRAPHIE DU PETIT VILLAGE
WAAODE KOTOPUNGA DANS L'ATACORA

INTRODUCTION

Ethniquement et culturellement proches des Béamarribé et des Natemba plus que de tout autre groupe socioculturel de la République du Bénin, les Waaba (1) occupent plusieurs villages des régions de Tanguéta et de Natitingu. Kotopunga fait partie des localités du secteur de cette dernière ville. D'ici, l'on peut s'y rendre aujourd'hui soit par un sentier qui permet de déboucher sur Puya, village voisin, soit par la grande voie carrossable longue d'une trentaine de kilomètres environ, le double du premier trajet.

Si ses origines sont difficiles à dater, son peuplement à travers la succession de ses nombreux clans et ses divinités sont, en revanche, mieux connus (2).

PROBLÉMATIQUE DES ORIGINES
ET DE LA TOPOONYMIE

Les dépositaires des sources orales à Kotopunga reconnaissent à l'unanimité que le clan fondateur de leur village est bien celui des Yaaba. Leurs totems sont le singe, le crocodile, le cheval et l'âne. Ils avaient comme chef, le même Yutosha qui était venu s'installer à Fasyudé avant que son neveu Sabi Yékou l'y rejoigne pour venir fonder Kotopunga où les Dasaba vivent, eux, dans les quartiers Bantina et Ka'mborifa.

L'on ignore de nos jours à quelle date fut fondé le village. Peut-être au XVIII^e siècle. Vraisemblablement au XIX^e siècle si l'on tient compte de décompte, toujours approximatif, des générations (3). La seule certitude aujourd'hui est qu'il est plus récent que Kuarfa et Faayudé. L'on ne sait rien non plus de cette branche des Yaaba avant leur arrivée à Kuarfa.

Yutosha ne tarda pas à rejoindre son neveu à Kotopunga, attiré comme ce dernier par la fertilité des sols, l'abondance de gibier de toutes sortes, ainsi que des crabes, des tortues et des poissons, petits et comestibles que l'on trouve en grandes quantités dans la rivière Yimporima, ou l'eau blanche (4) en waama, en raison de l'argile blanche de son lit qui lui donne cette illusion de blancheur. D'autres clans, qui arrivèrent par la suite, seront heureux de se régaler des crocodiles qui y vivent et dont la consommation est interdite aux Yaaba, premiers occupants qui n'ont trouvé personne sur les lieux en venant s'implanter. En outre, son eau, agréable à boire, n'est pas interdite à la consommation courante et elle existe en permanence, bon an, mal an, sans diminution que les interdits dont nous parlions dans la dernière partie de cette monographie. Cette eau est à portée de main, Yimporima étant à proximité du village dont la prospérité et la tranquillité ne manqueront pas d'attirer d'autres clans dont les noms sont connus, l'ordre d'arrivée dut-il l'être moins.

LE PEUPLEMENT À TRAVERS UNE
SUCCESSION DE CLANS

Kotopunga est caractérisé, comme la plupart des villages waaba, par une série de clans, dont l'arrivée s'est étalée sur des générations, même si des précisions nous manquent dans l'ordre dans lequel ils se sont installés.

Il existe entre Natitingu et Tiko, mais plus proche de cette localité, un petit village du nom

de Kurfa. De là sont partis, pour des raisons de famines et d'épidémies, des Dasaba dont les totems sont le singe, le crocodile, le cheval et l'âne. Ils avaient comme chef, le même Yutosha qui était venu s'installer à Fasyudé avant que son neveu Sabi Yékou l'y rejoigne pour venir fonder Kotopunga où les Dasaba vivent, eux, dans les quartiers Bantina et Ka'mborifa.

Les Béétiba arrivèrent à Kotopunga en deux vagues: une famille vint de Natitingu précédée par celle de Faayudé. Elles partagent le même totem, le tissien. Les Béétiba de Faayudé sont aux quartiers Shughu et Bantina et les autres à Ka'mborifa. Dans ce même quartier, on reconnait le Ba'ngatuba venu eux aussi de Natitingu. On ne connaît pas d'erreurs avant cette étape. Leur totem est le gorille. Ils émigrèrent à la recherche de terres fertiles — précédés par leur réputation d'excellents cultivateurs — qu'ils avaient la conviction de trouver en venant s'installer à Kotopunga où ils comptaient des parents, certainement du côté maternel. Leurs espoirs initiaux ne furent pas déçus puisqu'ils avaient été, eux et leur chef de file Yorobéri, bien accueillis et ils eurent des terres fertiles à cultiver.

Le quartier Chughu abrite aussi les Shanta'mba. Ils ont toujours été peu nombreux et n'ont pas d'interdits. Ils partirent de Waaku à la suite d'un homicide: l'ancêtre Sina Dunwuri qui porte un nom batounou (7) et dont les parents maternels sont batounou, a tué d'un coup d'épée son rival politique qui, à ses dépens, a réussi à accéder au trône dans ce petit village de Waaku. Dans une recherche de terres fertiles, il se rendit avec les siens à Kuandé où résidaient quelques membres de sa famille; puis il rejoignit à Yoto'én, près de Birni. Ils furent alors accueillis par Shanta'na qui leur donna un peu de terre et leur donna le nom de Koni (8) en waama (9), la langue des Waaba qui désignent la brousse, la forêt, par le mot *punga*: d'où le toponyme Kotopunga, ou forêt de Koni, déformé par la suite en Kotopunga, donné à la localité.

Le quartier Chughu abrite aussi les Shanta'mba. Ils ont toujours été peu nombreux et n'ont pas d'interdits. Ils partirent de Waaku à la suite d'un homicide: l'ancêtre Sina Dunwuri qui porte un nom batounou (7) et dont les parents maternels sont batounou, a tué d'un coup d'épée son rival politique qui, à ses dépens, a réussi à accéder au trône dans ce petit village de Waaku. Dans une recherche de terres fertiles, il se rendit avec les siens à Kuandé où résidaient quelques membres de sa famille; puis il rejoignit à Yoto'én, près de Birni. Ils furent alors accueillis par Shanta'na qui leur donna un peu de terre et leur donna le nom de Koni (8) en waama (9), la langue des Waaba qui désignent la brousse, la forêt, par le mot *punga*: d'où le toponyme Kotopunga, ou forêt de Koni, déformé par la suite en Kotopunga, donné à la localité.

L'on ignore de nos jours à quelle date fut fondé le village. Peut-être au XVIII^e siècle. Vraisemblablement au XIX^e siècle si l'on tient compte de décompte, toujours approximatif, des générations (3). La seule certitude aujourd'hui est qu'il est plus récent que Kuarfa et Faayudé. L'on ne sait rien non plus de cette branche des Yaaba avant leur arrivée à Kuarfa.

Yutosha ne tarda pas à rejoindre son neveu à Kotopunga, attiré comme ce dernier par la fertilité des sols, l'abondance de gibier de toutes sortes, ainsi que des crabes, des tortues et des poissons, petits et comestibles que l'on trouve en grandes quantités dans la rivière Yimporima, ou l'eau blanche (4) en waama, en raison de l'argile blanche de son lit qui lui donne cette illusion de blancheur. D'autres clans, qui arrivèrent par la suite, seront heureux de se régaler des crocodiles qui y vivent et dont la consommation est interdite aux Yaaba, premiers occupants qui n'ont trouvé personne sur les lieux en venant s'implanter. En outre, son eau, agréable à boire, n'est pas interdite à la consommation courante et elle existe en permanence, bon an, mal an, sans diminution que les interdits dont nous parlions dans la dernière partie de cette monographie. Cette eau est à portée de main, Yimporima étant à proximité du village dont la prospérité et la tranquillité ne manqueront pas d'attirer d'autres clans dont les noms sont connus, l'ordre d'arrivée dut-il l'être moins.

Il existe aux côtés des leurs, les Dasaba à Ka'mborifa, les Tiko, dont l'interdit est le varan, étaient partis de Tantuku sous la conduite de leur chef Shinta pour venir dans cette localité.

Les Béésainba auxquels est interdite la consommation du serpent et du chien, vivaient de leurs activités agricoles à Bérécinga. Leur chef Kintéa décida un jour, pour des raisons encore mal élucidées, de partir pour Kuétena près de Perma. C'est de là qu'il rejoignit à Kotopunga ses oncles maternels, les Ba'ngatuba, auprès de qui il s'installa, avec les siens, dans le même quartier de Ka'mborifa.

Les pieds de la royaute est la curieuse appellation que porte la divinité au nom waama très évocateur de Wumandu 'ngu. C'est en fait le lieu de sépulture d'une femme ayant accompli sa vie durant des miracles qui n'ont pas manqué d'impressionner ses contemporains. Il y a encore quelques décennies, et bien que décédée depuis la période précoloniale, elle faisait encore des apparitions que les jeunes d'aujourd'hui n'ont pas connues, la tombe de ce personnage divinisé est à l'intérieur d'une petite case et elle est l'objet d'une grande vénération.

Yowa (8). Partis d'un village inconnu, ils s'installèrent à Waaku-Faré (le même Waaku). De là, leur chef Wanda Paana les conduisit jusqu'à Kotopunga auprès de leurs oncles maternels. Ils se fixèrent à Ka'mborifa.

Les Ka'ntré'mba n'ont pas d'interdits clinqués liés à la consommation d'un animal. Cependant, ils ne consomment pas de repas préparé avec des tiges de mil. Sous la conduite de leur chef Boko, ils quittèrent Tantuku pour rejoindre au quartier Bantina à Kotopunga, leurs neveux, les Béétiba.

Nous venons de présenter les douze clans principaux de ce village. Il en existe encore quelques autres, aussi bien waaba que bétambarié et même fulbe. Ces deux derniers étaient les plus récents, puisqu'ils ne s'étaient installés à Kotopunga que sous la présidence de Hubert Maga (1960-1963) avec une politique de regroupement des villages dans ce milieu d'habitat traditionnellement dispersé.

Chaque clan possède ses divinités, mais tous les clans se retrouvent autour de divinités communes qui protègent tout le village.

LES HOMMES ET LES DIVINITÉS

Le village a de multiples divinités. Nous avons déjà parlé plus haut du seul cours d'eau de Kotopunga, Yimporima. Ces deux divinités sont liées à lui, Kpatéla (signifiant perles ou chaînes rouges) et Maléwooru, une déformation de Fulbe se lavent: allusion à la réflexion de Baatombu qui, passant un jour à côté de Yimporima, y ont vu un couple de Fulbe en train de s'y plonger: les *Mare* ou *Malé* (Fulbe) *se lavent*.

Maléwooru est la divinité polie la plus importante du village qu'elle protège, surtout en matière de santé. Elle se manifeste parfois aux habitants, dans la mi-journée, soit sous la forme de ce fameux couple inconnu qu'ils voient en train de plonger dans le Yimporima, soit sous celle d'un cheval qui nage également dans ses eaux, ou les deux à la fois. Il arrive qu'on y entende une musique plusou dont on ne voit pas les joueurs. Pour la divinité ses apparitions n'ont pas d'autres significations que celle de leur rappeler qu'il existe toujours et qu'elle veille sur eux. Ses animaux sacrificiels sont le poulet, le cabri, le mouton et le bœuf au besoin; le chien est son interdit. En outre, une personne portant des habits, des chaussures, un couvre-chef rouge ou n'importe quel objet de ce coloris, doit s'interdire de s'approcher de Yimporima, de même qu'une femme en règles, du moins sur l'une des portions de ce cours d'eau. La noyade est le châtiment divin réservé à tout contrevenant.

Il existe ici une butte de pierres au milieu de laquelle a poussé un kanité: c'est l'autel de Ta'mkobu, nom qui signifie *butte de pierres en waama*. Elle a pour interdit d'être sollicitée dans une imprécation.

Une autre divinité est Tutougotha: elle est liée au feu puisque son autel est un rocher portant des trous servant traditionnellement à pilier des minéraux de ce métal.

Le pied de la royaute est la curieuse appellation que porte la divinité au nom waama très évocateur de Wumandu 'ngu. C'est en fait le lieu de sépulture d'une femme ayant accompli sa vie durant des miracles qui n'ont pas manqué d'impressionner ses contemporains. Il y a encore quelques décennies, et bien que décédée depuis la période précoloniale, elle faisait encore des apparitions que les jeunes d'aujourd'hui n'ont pas connues, la tombe de ce personnage divinisé est à l'intérieur d'une petite case et elle est l'objet d'une grande vénération.

Bien que tous les clans peuplant le village n'aient pas transité par Faayudé, c'est tout le village qui, chaque année, s'y rend pour l'adoration de deux divinités en rapport avec un culte agraire, mais aussi avec la fécondité humaine: Wuroku et Kongdété. Un bosquet existe aussi à Faayudé. Ceux de Kotopunga s'y rendent annuellement pour des offrandes et des sacrifices à Shrebutu, une grande divinité.

CONCLUSION

Kotopunga, village waao, a été peuplé à partir de mouvements migratoires concernant plusieurs clans et échelonnés sur une période sur laquelle n'ont pas une prise solide, les sources orales actuellement disponibles. Le problème de la datation de la fondation de ce village est loin d'être résolu, même si nous savons qu'il est moins ancien que de nombreux autres villages de la région de Natitingu qui lui ont fourni ses clans ou qui l'ont tout simplement vu naître.

En outre, si la notion de clans existe au sein de toutes les communautés socioculturelles béninoises, elle est très vivace et constitue un facteur capital de différenciation chez maints groupements humains de l'Atacora, dont les Waabs. Il serait utile à l'avenir de dépasser un simple catalogue de ces clans pour recueillir, décrypter et étudier avec soin, les panthéontiques propres à chacun d'entre eux, une mine inépuisable en matière d'informations sur les origines, la vie quotidienne, l'histoire politique, économique, sociale et des mentalités. Une telle démarche devrait être étendue à tous les milieux béninois.

NOTES

1^o) Waao est le plurial de *Waao*, ethnonyme par lequel se désigne ce groupe qu'on confond souvent avec les *Somba*. Ils sont aussi appeler *Yabu*, mais leur vrai nom est bien *Waao*.

2^o) Comme il n'existe aucun document écrit sur l'histoire de Kotopunga, nous avons dû contenir des renseignements obtenus des sources orales dont les déteintes sont:

BRKA Faridito, né vers 1920, cultivateur, quartier Shughu.

DAKU Célestine, né vers 1939, cultivateur, quartier Shughu.

DOKO Warupu, né vers 1920, cultivateur, quartier Bantina.

KPATARÉ Daku, né vers 1928, cultivateur, quartier Shughu.

PURIMATÉ Sa'ndé, né vers 1930, cultivateur, quartier Shughu.

SINASAMBO Sédu, né vers 1920, cultivateur, quartier Bantina.

SOKU Saaré, né vers 1972, cultivateur, quartier Shughu.

SOKU Saaré, né vers 1920, cultivateur, quartier Shughu.

TAMPUNGRO Pascal, né vers 1955, cultivateur, quartier Shughu.

YIRIPAAKA Shézré, né vers 1920, cultivateur, quartier Shughu.

3^o) Nous n'avons pas pu identifier cette essence végétale.

4^o) À ne pas confondre avec le nom de l'éthnie.

5^o) Cérémonie familles font différemment renoncer l'arrivée de leurs ancêtres, à plus de 6 générations.

6^o) Platôt blanchâtre.

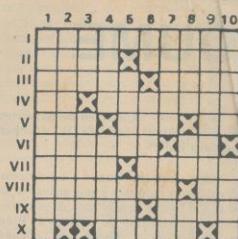
7^o) Baatoum est le singulier de Baatombu, les Bariba.

8^o) Ils étaient dans la région de Jaga bien avant l'arrivée des Dendi et des Haouzi.

A. Félix Irako

UN PEU DE DISTRACTION

LES MOTS CROISÉS N° 11



le total obtenu par additions successives des chiffres de cette ligne.

Trouvez quel chiffre se cache derrière chaque des lettres.

D=	D	A	K	D	I	=23
I=	K	D	K	I	I	=33
K=	I	K	I	K	A	=32
A=	K	I	D	K	A	=28
	I	D	A	D	I	=22

(Réponse dans notre prochaine livraison)

HORIZONTALLEMENT

— I. Tenace. — II. Fille d'un raja. Fleuve du Tchad. — III. Prendre le repos du soir. Formule. — IV. Sur-tille. Qui n'est pas fraîche. — V. Fleuve d'Afrique. Changement de peau. Consonnes de tous. — VI. Endosse. Posséssif. — VII. Département français. Semblable. — VIII. Rendu effectif. Fin de verbe à l'infini. — IX. Ville d'Allemagne. Sable mouvant. — X. Belles fleurs.

VERTICALEMENT

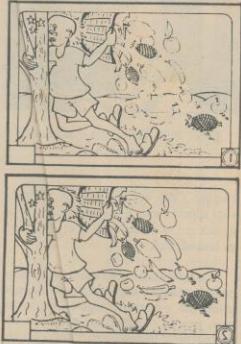
— 1. Qui se font habituellement. — 2. Pacifiques. — 3. Rivière de l'Europe centrale. Arbuste à fleurs en grappe. — 4. Dire qu'une chose n'existe pas. Mélanger. — 5. Pageine. Divinité marine. — 6. Symbole chimique. Certaines. — 7. Proposition que l'on accepte et que l'on soutient. Glacé. — 8. Chef du monde musulman. Posséssif. Note inversée. — 9. Espèces de grosses mouches. — 10. Situées. Époque.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

CHIFFRES CODÉS N° 7

Dans la grille, les chiffres ont été remplacés par des lettres. Chaque lettre représente toujours le même chiffre. Au bout de chaque ligne horizontale et verticale se trouve

JEU DES SEPT ERREURS N° 9



En exécutant les dessins 1 et 2 ci-dessus, le dessinateur a commis scientifiquement sept erreurs.

Relevez-les

(Réponse dans notre prochaine livraison)

RÉPONSE AU JEU
LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS
POSITIFS N° 6 / 2000

paru dans notre livraison n° 756 du
22 septembre 2000

Ci-contre la seule solution résumée

a = 2
9 — 2 — 11 — 1 — 10
3 — 1 — 2 — 1 — 2
3 — 3 — 9 — 1 — 8
8 — 2 — 4 — 3 — 1
11 — 6 — 1 — 4 — 9

HUMOUR, CITATIONS ET PROVERBES

Humour

— "Absurde"... qualifie tout ce que je ne pense pas", a dit un humoriste.

— Un autre humoriste, poète à ses heures, a défini le mot "demain" comme le "petit nom de l'espérance"

Quelqu'un a déclaré : "Le proverbe est une affirmation contestable, mais qu'on n'ose pas contredire à cause de son grand âge".

Citations

— "La culture s'avère être le fondement même du mouvement de libération, et seuls peuvent se mobiliser, s'organiser et lutter contre la domination étrangère, les sociétés ou groupes humains qui préparent leur culture".

(Amílcar Cabral, 1924-1973, un des fondateurs du MPLA, Mouvement pour la libération de l'Angola).

N.B. L'Angola est devenu indépendant le 11 novembre 1975.

— "L'oiseau a beau s'éterniser dans les airs, il revient toujours sur terre".

(Extrait de la Plaie de Malik Faï, auteur né au Sénégal en 1920, mort en 1978)

De Léopold Sédar Senghor...

— "Voici le Soleil
Qui fait tendre la peur des serpents
Qui fait sourire les bancs vers, les vieillards,
Qui réveillerait les morts sous une terre maternelle.

(Aux tirailleurs sénégalais morts pour la France, Hos-
ties noires)

Proverbes

— "Qui frappe les bûssons, en fait sortir les serpents". (proverbe chinois).

— "L'abeille laborieuse n'a pas le temps d'être triste". (proverbe anglais).

— "Donne une datté au pauvre pour ensauver la vraie saveur". (proverbe arabe).

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES : sol

même si dans certains pays, existe encore l'esclavage domestique.

Attention avec ce mot, selon ses origines, un sol peut en cacher un autre ! Commençons tout d'abord par nous poser sur la terre, sur le sol. Le sol sur lequel on marche vient du latin "solum" ; on peut ramper sur le sol ou s'asseoir à même le sol, l'avion est cloué au sol, s'il ne peut décoller en raison des mauvaises conditions météorologiques. Le sol peut être raviné ou dur quand il s'agit du relief mais on peut aussi parler du sol natif, de la patrie. La science des sols est la pédologie alors que la pédogénie ou génèse des sols s'intéresse à la désagrégation, l'altération et la transformation des roches.

À PROPOS DE... L'Olympe

Un mot d'actualité avec les Jeux Olympiques qui se sont déroulés à Sydney en Australie, en septembre dernier et que l'on abrège sous le sigle de J.O. dans la plupart des média, tous les quatre ans, à l'Olympie, en Grèce, à partir du VIIIe siècle avant Jésus-Christ se déroulaient des jeux qui réunissaient les meilleurs gymnastes. À partir de 1892, en référence à ces jeux de l'Antiquité, sont organisés tous les quatre ans les Jeux Olympiques ou olympiades qui sont des rencontres sportives internationales. Conformes aux règlements des Jeux Olympiques se sont construits de nombreuses piscines et stades olympiques.

L'Olympie était en Grèce la montagne sacrée où siégeaient les dieux et notamment Jupiter, le roi des dieux olympiens. En référence à la majesté de Jupiter, une personne peut avoir un front, un air olympien ou prendre les choses avec un calme olympien c'est-à-dire de façon imperturbable quelles que soient les circonstances.

LE SEXE DES MOTS

Alcôve, algèbre et apogée :

L'un de ces trois mots est du genre masculin. Lequel ?

Réponse : Apogée (APOGÉE) est du genre masculin.

L'apogée est dans le domaine astronomique, le point de l'orbite d'un corps gravitant autour de la terre, le plus éloigné de celle-ci.

Quan à l'expression être à l'apogée, c'est-à-dire au plus haut degré, au plus haut point.

La lettre finale d'apogée est un E mais ce nom est, rappelons-le, du genre masculin : un apogée (du grec apo... loin de et gé... terre).

Une alcôve est un renforcement mé lange dans une pièce, voire une chambre pour recevoir un, des lits. 2. Figure... d'alcôve : relatif à la vie galante, intime. Secret d'alcôve.

Enfin l'algèbre (nom féminin) est une science mathématique.

DES MOTS D'AUJOURD'HUI : sexy

Si le mot sexe existe depuis la fin du XII^e siècle dans le vocabulaire français, certains mots comme sex-appeal ou sexy, venant de l'anglo-américain, apparaissent avec le cinéma pour désigner ces vedettes, et par extension des femmes ou des hommes qui présentent un attrait sexuel; sex-appeal fait son apparition dans les années 30 et sexy devient à la mode dans les années 50, avec des vedettes comme Marilyn Monroe ou Errol Flynn qui deviennent des sex-symbols, c'est-à-dire symbolisant un certain idéal sexuel masculin ou féminin.

LE MOT DÉFIGURÉ

AUTOUR D'UN MOT : esclave

La pratique de l'esclavage est ancienne et la traite des esclaves a fait malheureusement la fortune de bien des civilisations.

Le mot apparaît dans le latin médiéval du XIII^e siècle et vient de "slaves", slave, les Germains ayant réduit de nombreux Slaves en esclavage. Par extension, l'esclave sera une personne qui passera sous la puissance absolue d'un maître, soit du fait de sa naissance en esclavage, soit par capture à la guerre, la vente ou la condamnation.

Les négriers, les marchands d'esclaves noirs ont malheureusement écrit l'histoire la plus douloureuse de l'Europe et par ricochet des Amériques en établissant la traite, le commerce des esclaves. Parfois l'un d'entre eux s'enfuya et devenait un esclave marron, un esclave fugitif. A Sparte, l'esclave était un ilote : en Grèce, un hérôdote était un esclave au service d'un temple alors que les odalisques étaient en Orient les femmes esclaves.

Dans l'Europe médiévale, les serfs étaient revendus avec la terre et pratiquent jusqu'à la révolution, en 1917, il existait encore en Russie. La pratique de l'esclavage est officiellement abolie

"Aréopage" ou "aéropage" ? L'un de ces deux mots n'existe pas dans le vocabulaire français. Lequel ? L'autre a un sens très précis.

Réponse : "Aéropage" est la forme fautive. La forme correcte est aréopage.

Dans l'antiquité l'aréopage était le tribunal d'Athènes qui siégeait sur la colline consacrée à Arès, dieu de la guerre.

L'aréopage (du dieu Arès) surveillait les magistrats, interprétaient les lois et jugeait les meurtres.

LES MOTS VOISINS

Un vieux marteau peut encore servir. Dans ce cas, dit-on qu'il est usé ? ou usé ?

Réponse : Un marteau qui a beaucoup servi, mais qui peut encore servir, est un marteau usé. S'il était usé... il serait hors d'usage.

Ne pas confondre : usé, qui ne peut plus servir, et usagé, qui a beaucoup servi, mais qui demeure utilisable.

ZOOM SUR LE DIOCÈSE DE DASSA-ZOUMÈ

REGARD KALÉIDOSCOPIQUE SUR LE DIOCÈSE DE DASSA-ZOUMÈ

HISTORIQUE DU DIOCÈSE

Érigé le 5 avril 1963 par division du diocèse de Cotonou, le diocèse d'Abomey comprend la province du Zou. Suffisamment grand, il n'était dirigé que par un seul évêque en la personne de Monseigneur Lucien Monsi-Aboké. L'idée de l'Église est, aujourd'hui, de rapprocher les pasteurs de leurs ouailles en créant des diocèses à taille humaine et scindant les diocèses trop grands. Eu égard à tout cela, il s'est avéré nécessaire de scinder le diocèse d'Abomey en deux et Monseigneur Aboké s'y était merveilleusement employé. Et c'est ce qui a donné naissance à celui de Dassa-Zoumè. Dans le cas d'espèce, tout comme ceux similaires, cela permet au pasteur d'être plus proche des siens et ce, vice-versa.

SUPERFICIE

Jusqu'en juin 1995, le diocèse d'Abomey couvrait une superficie de 18.931 km². Crée le 28 juin 1995 par démembrement de celui d'Abomey, le diocèse de Dassa-Zoumè couvre, lui, une superficie de 13.931 km². De ce point de vue, le diocèse de Dassa-Zoumè reste encore, à lui tout seul, un grand diocèse, celui d'Abomey ne couvrant plus que 5.000 km².

COMPOSITION

Le territoire du diocèse de Dassa-Zoumè va depuis Zoumè jusqu'à Killobo, Piro en passant par Dassa, Savalou et Banté.

Ainsi, il couvre aujourd'hui six sous-préfectures que sont : les sous-préfectures de
 — Banté avec 49.351 habitants,
 — Savalou avec 76.766 habitants,
 — Dassa-Zoumè avec 67.703 habitants,
 — Savé avec 47.981 habitants,
 — Glazoué avec 62.778 habitants et
 — Ouessè avec 55.028 habitants.

Voilà, en grandes lignes, la genèse et la consistance de l'érection du diocèse de Dassa-Zoumè.

POPULATION

Mais il faut préciser que les statistiques données ci-dessus remontent au recensement de la population béninoise de 1992. À cette époque le territoire ainsi délimité comptait 381.000 âmes. Aujourd'hui il en compte environ 400.000 dont environ 200.000 chrétiens catholiques qui ne sont pas tous nécessairement des pratiquants, c'est-à-dire des gens véritablement mordus à la cause de Dieu, mais des baptisés.

[†] Mgr. Antoine Ganyé

(Suite de la première page)

yoruba qui permet à chacune de ces ethnies de se situer.

« La Croix » : En dehors des prêtres, se trouvent les catéchistes au nombre de vos collaborateurs immédiats. Combien sont-ils dans le diocèse ?

Mgr. Antoine Ganyé : Le diocèse a aujourd'hui environ 200 catéchistes titulaires. Mais il y a également des catéchistes auxiliaires qui sont au nombre de 400 environ. Le rôle de ceux-ci consiste à aider les catéchistes titulaires ou à les suppléer en cas d'empêchement (maladie, voyage, etc.). Les catéchistes ici sont très importants. Ils jouent un rôle colossal voire non négligeable de base aux côtés de leur évêque et des curés de paroisse. C'est eux qui sont pratiquement présents dans les stations où il n'y a pas encore de prêtre à demeure. Et nous avons ici près de 30, 36 voire 40 stations paroissiales gérées par des catéchistes. N'étant pas encore en nombre suffisant, les prêtres n'y vont que périodiquement pour des messes surtout, suivant des programmations appropriées. Les besoins en prêtres sont donc très grands et le champ est vaste avec des urgences à tous les niveaux.

« La Croix » : Dans le diocèse, les catéchistes sont-ils bénévoles ou salariais ?

Mgr. Antoine Ganyé : Nous n'aimons pas beaucoup le mot « bénévoles » ; c'est pourquoi nous utilisons ici, chez nous, le vocable « auxiliaires ». Les catéchistes titulaires ont leur métier et vivent de cela. Autrement dit, le catéchiste ne vit pas uniquement du catéchisme qu'il enseigne. Mais, précisons-le, le catéchisme est considéré comme un élément de vie que le fidèle chrétien transmet à celui qui n'est pas encore chrétien. C'est comme de la nourriture que vous donnez à quelqu'un qui vous dit qu'il a faim, qu'il a soif. C'est dire qu'on a faim de la Parole de Dieu ; on a faim de connaître Dieu ; on désire s'attacher à Dieu ; on désire savoir qui est Dieu, la vie du chrétien et celle de

« La Croix » : Combien de paroisses et de prêtres compte le diocèse aujourd'hui ?

Mgr. Antoine Ganyé : Le diocèse comptait dix paroisses à mon arrivée à sa tête. J'ai essayé depuis lors de pourvoir certaines stations de prêtres si bien qu'aujourd'hui le diocèse en compte quatorze. Sur les quatre nouvelles paroisses créées, deux sont à Dassa-Zoumè à savoir : la paroisse du Sacré-Cœur et la paroisse Saint-Augustin. En plus de ces deux paroisses, la station d'Alafia est devenue paroisse et une autre est en préparation à Tchétin.

Pour l'ensemble des quatorze paroisses, nous avons au total dix-neuf prêtres y compris l'évêque lui-même.

Mais précisons que nous avons actuellement :

- 1 prêtre à l'ICAO ;
- 2 prêtres aux études en France ;
- 1 prêtre à Rome ;
- 2 prêtres à Parakou et
- 1 prêtre au grand séminaire Saint-Gall sis à Ouidah.

Ce qui fait pour le moment vingt-six prêtres.

Sur les vingt-six prêtres, il n'y a que deux qui, non incardinés, font partie de l'ordre de Saint Augustin, d'origine irlandaise. Ils sont actuellement à la grotte mariale. Prêtres et religieux, ils sont là en vue d'accueillir les gens pour la direction et les conseils spirituels... Avant leur installation, la grotte mariale était sans présence humaine permanente. De fait, ceux qui y passaient étaient abandonnés à eux-mêmes. Je les ai donc mis là pour qu'ils y mettent un peu de vie spirituelle. Car nous voulons faire de la grotte mariale d'Arigbo un lieu où Marie accueille les utilisateurs de toutes origines.

« La Croix » : Comment se vit dans votre diocèse le dialogue inter-religieux ?

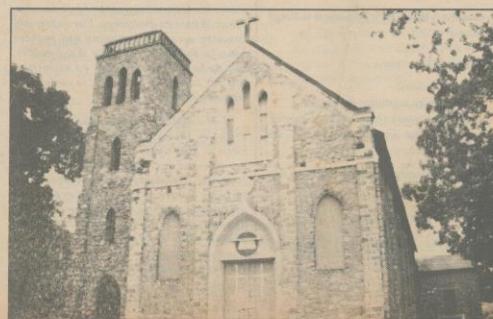
Mgr. Antoine Ganyé : Je peux vous donner un fait pour vous dire que ce n'est pas mal. Le dialogue inter-religieux se vit bien dans le diocèse.

Quand je suis arrivé, j'ai commencé aussitôt les visites pastorales. Et partout où j'allais, il y avait non seulement les chrétiens qui venaient me saluer et s'entretenir avec moi, mais aussi des membres des sectes ; les musulmans, n'en parlons pas. Vous allez peut-être me dire que je venais d'arriver et que les gens ne pouvaient pas faire autrement. Mais je vous dis que même maintenant, chaque fois qu'il y a un événement important vécu par l'Église dans une paroisse ou dans une station, vous avez les musulmans, les membres des sectes... qui viennent. Lors du passage récent du cardinal Gantin pour les ordinations épiscopales à Parakou par exemple, nous étions à Killobo et les musulmans de la région étaient venus le saluer. J'insiste donc sur des faits pour vous dire que nous sommes en de très bons termes avec les musulmans, les sectes, les protestants méthodistes, etc.

Cependant, j'avoue que nous n'avons pas encore organisé des rencontres péri-



S. Exc. Mgr. Antoine Ganyé au cours de l'entretien.



L'église-cathédrale Notre-Dame de l'Immaculée Conception de Dassa-Zoumè.

ZOOM SUR LE DIOCESE DE DASSA-ZOUME

diques statuées, structurées avec eux. Sauf pendant la semaine de l'Unité en janvier où il y a eu des tentatives pour prier en commun, des rencontres pour échanger sur la Parole de Dieu, la Bible. Tout ceci est laissé à l'initiative de chaque paroisse et cela se fait même si ce n'est pas sur toutes les paroisses. Les curés en rendent compte au cours de nos réunions périodiques. Ce qui, non seulement est un bon pas, mais salutaire. Nous n'avons d'ailleurs nullement besoin de nourrir des guerres de religion qui ne sont malheureusement que néfastes.

«La Croix» : Existe-t-il, Excellence, des congrégations religieuses qui collaborent avec vous dans le diocèse ?

Mgr. Antoine Ganéy : Nous avons parlé déjà des frères de Saint Augustin qui sont à la grotte mariale de Dassa-Zoumé. En plus d'eux, nous avons :

— Les sœurs de Notre-Dame de Lourdes : elles ont eu leur première maison à Sokpota-Gomé où étaient implantées les sœurs de Menton qui sont parties. Mitoyenne au service des travaux publics, leur deuxième maison se trouve sur le terrain parallèle au terrain du Centre d'accueil et de formation de Dassa (CAFOD).

Outre leur mission d'aider le curé sur la paroisse, elles donnent de petits soins de santé et tentent d'ouvrir un orphelinat. À la grotte, elles veulent ouvrir des magasins de vente et aussi des maisons d'accueil en vue d'abriter les pèlerins sous forme de service.

— Les sœurs de Saint Augustin vivent en communauté à l'évêché pour aider l'évêque. Une autre communauté se trouve à Glazoué. Là, elles aident les filles quant à l'acquisition par elles des techniques en couture et dans d'autres formations. Parallèlement et aux côtés des curés, elles mènent les activités ordinaires tels que l'animation spirituelle dans les villages et l'enseignement du catéchisme sur les paroisses.

À Pira se trouve aussi une communauté des sœurs de Saint-Augustin qui a en charge un centre de formation pour les filles.

— Les sœurs Oblates Catéchistes Petites Servantes des Pauvres (OCSP) sont à Dassa, à l'évêché. Elles ont aussi à Dassa un dispensaire où elles s'occupent de la santé des gens, chrétiens ou non.

Elles ont une autre communauté à Savalou où elles disposent d'un centre de formation pour filles. On y apprend la couture, le tissage, la coiffure, etc. À leur actif se trouve le service ordinaire d'ordre pastoral aux côtés des curés.

— Les sœurs missionnaires médicales de Marie d'origine irlandaise et dont



Dans les ateliers tenus par les SSA, les jeunes filles apprennent les arts ménagers, à puériculture, un métier manuel : couture, tricotage, broderie, pâtisserie. Outre la cuisine naturellement au programme, certaines s'initient à l'art du petit commerce.

la maison-mère est à Dublin. Dans le diocèse, elles sont installées à la station de Zaffé à Glazoué. Elles travaillent là dans un dispensaire construit par les populations elles-mêmes.

Voilà fait le portrait d'horizon des missionnaires qui travaillent dans le diocèse. J'ai discuté avec d'autres qui se préparent à venir :

— Les sœurs hospitalières de Saint Thomas de Ville-Neuve sont les premières qui, bientôt, vont venir.

Avec elles, mon rôle est de mettre en place des structures initiatiques au profit des populations. De faire aider l'Etat qui n'a pas encore en nom suffisant les structures adéquates de Santé.

Je pense les installer dans les environs de Agbom, à une vingtaine de km de Savalou.

— Il y a également les sœurs canadiennes, c'est-à-dire les sœurs du Christ-Roi. Elles vont aussi nous donner un centre de santé à Dassa-Zoumé. Ainsi l'hôpital de Dassa sera désengagé. Outre la population en général, les pèlerins en tireront également profit.

La mère générale des sœurs canadiennes est déjà arrivée à Dassa me rencontrer et elle se prépare à nous envoyer une communauté.

Ce sont-là un peu les réalités et les perspectives que nous avons.

«La Croix» : Quelles sont vos relations avec les pouvoirs publics ?

Mgr. Antoine Ganéy : Mes relations personnelles sont très bonnes avec les pouvoirs publics. À commencer par tous les sous-préfets que j'ai connus à Dassa et qui sont déjà au nombre de trois. Avec celui qui est actuellement là, il y a des échanges de visites et la collaboration est très bonne. J'en veux pour preuve l'avant-

dernière visite du cardinal Gantin sur le chantier de la construction du sanctuaire marial ; à nos côtés, le sous-préfet avait fait le tour du chantier.

Il est en dehors pour le sous-préfet de Savé qui est en train de me trouver un terrain en ce moment pour y implanter un collège ; idem pour le sous-préfet de Savalou. J'ouvre que, entre nous, les relations sont très bonnes. Nos relations sont si bonnes que, respectueusement, je peux, ici encore, remercier le chef de l'Etat, le préfet du Zou, le ministre de l'intérieur, de la sécurité et de l'administration territoriale et le ministre de la défense nationale qui, davantage et chaque fois, s'impliquent dans l'organisation du pèlerinage national en prenant en charge la sécurité, l'eau et l'électricité. Autant que moi vous savez que c'est des choses qui coûtent une somme d'argent non négligeable et que nous ne sommes pas encore en mesure de trouver tous les ans. Je me dois de le dire et le redire pour que le peuple le sache et surtout les chrétiens catholiques.

«La Croix» : Excellence, quelle est la quintessence de votre ligne pastorale ?

Mgr. Antoine Ganéy : De ce point de vue et puisque nous avons parlé plus haut des ethnies diverses qui composent le diocèse, je réponds à votre question en disant que nous mettons l'accent d'abord et avant tout sur l'UNITÉ. C'est très important pour nous. Qui connaît cette portion de l'ancien diocèse d'Abomey ne peut pas faire la pastorale sans prendre en compte la question de l'unité. Comme vous le savez, cette partie du diocèse d'Abomey devenu diocèse de Dassa-Zoumé a malheureusement connu des guerres meurtrières qui ont laissé des blessures béantes. Bien que cicatrisées, de temps à autre, on aide ces blessures à s'ouvrir à nouveau et rappeler des souvenirs amers. Travaillez ardemment, à l'unité de tous les habitants et ressortissants de cette partie du pays comme de ceux de tout le Bénin s'impose à tous. L'Église entend y prendre une part active. D'ailleurs, elle le fait déjà. De façon spéciale, le cardinal Gantin, dans son homélie lors de la messe célébrée ici même, à Dassa le 20 août 1995, a beaucoup insisté sur le thème de l'unité et je crois qu'il m'a rendu un très grand service. À mon tour, c'est sur l'unité que j'insiste d'abord et spécialement en cette année jubilaire. Sur cette lancée, j'ai saisi l'occasion de l'ouverture de ladite année le 25 décembre 1999 pour remettre l'accent sur l'unité et insister sur sa réalisation surtout entre les Dassa et les Mahi.

L'unité est donc l'idée maîtresse de ma pastorale dans ce diocèse.

Vous partagez le même Jésus-Christ et nous ne vous entendez pas. Où est en ce

moment la vie chrétienne vécue et partagée, épauvissante et épauouïe ?

Nous invitons particulièrement les parents à ne point raconter à leurs enfants le passé douloureux et ses événements meurtriers surtout dans certains détails comme si c'était une bonne nouvelle ou un catéchisme. Mettons les enfants à l'abri de ce qui est malheureux et laissons-les vivre leur temps. Ainsi le passé malheureux ne sera pas là à se perpétuer et attiser des rancœurs. C'est important et il faut rappeler cela aux gens. Tout ne s'efface pas du jour au lendemain comme par un coup de baguette magique, j'en suis convaincu. Mais il y a un temps pour commencer et un temps pour aboutir. Et nous disons que si l'effort se poursuit avec nos successeurs, il arrivera un moment où les choses seront atténuées dans ce sens-là.

Nous insistons par ailleurs sur la pastorale de la vie chrétienne profonde, sur un véritable amour de l'Église et de Jésus-Christ. Que l'on sache que l'Église n'est pas une congrégation d'hommes et de femmes, pour tout simplement se réjouir autour de Jésus-Christ. L'Église, c'est l'assemblée de Dieu. Mais une assemblée qui doit enraciner où chacun doit enraciner dans son cœur, dans son esprit, dans son âme, dans sa vie, dans sa personne, Jésus-Christ. Et cet esprit c'est : Aimez-vous les uns les autres. Mais un «aimez-vous» effectif qui ne se vit pas seulement quand les temps sont beaux, quand aucun événement ne viennent nous déranger. Non ! C'est quand bien même un événement dérangeant vient nous déranger, nous bousculer, vient compromettre nos intérêts, que ce commandement, cet aimez-vous les uns les autres doit se révéler, doit réveiller, doit davantage aider à sceller les liens fraternels et d'amour. Il faut donc prendre Jésus-Christ au sérieux. Et quand on le prend au sérieux, ce n'est pas seulement dans l'écoute de la Parole de Dieu. Mais c'est jusque dans la réception de l'Eucharistie c'est-à-dire du Corps et du Sang du Christ.

Tu veux être quelque chose, c'est en mangeant ce quelque chose et en le buvant que tu vas être transformé. Autrement dit, si tu dis que tu veux être sage, tu veux être chrétien, tu veux avoir une bonne vie chrétienne, tu veux vivre de la vie de Jésus-Christ et vivre de son Esprit, et qu'en même temps tu te mets à l'écart dans la polygamie, cela ne va plus. Et cette polygamie, soulignons-le, freine beaucoup la vie chrétienne des baptisés de ce diocèse. Cependant, je dois ici les louer parce qu'ils sont chrétiens et ils veulent le demeurer. Néanmoins, il faut les bousculer et les inviter à recevoir l'Eucharistie. Car la vie chrétienne n'est déjà pas facile pour ceux qui participent régulièrement et de tout cœur à la célébration de l'Eucharistie. Qu'en sera-t-il alors pour ceux qui ne la reçoivent même pas ? Voilà un peu des idées que nous essayons de monnayer pour

— que la vie chrétienne aille de pair avec ce que nous sommes en tant qu'Africains;

— que nous devensions ce que le Christ veut que nous soyons;

— que d'ailleurs il n'y ait plus cette dichotomie entre notre nature et le christianisme;

— que le christianisme se conjugue avec ce que nous sommes ;

— que nous évitions cette séparation qui nous oblige à vivre deux vies : celle

(Lire la suite à la page 10)



La maison des sœurs de Notre-Dame de Lourdes est mitoyenne au service des travaux publics sur le terrain parallèle au terrain du centre d'accueil et de formation de Dassa (CAFOD).

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

1960 - 2000 : IL Y A QUARANTE ANS QU'ELLES SONT ARRIVÉES À ATHIÉMÉ AU (DAHOMEY) BÉNIN, LES FILLES DE LA CHARITÉ DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

Cette année jubilaire que fête l'Église et même l'humanité entière rappelle aussi aux filles de la Charité du Sacré-Cœur de Jésus la venue de leurs premières sœurs chez nous au Dahomey il y a quarante ans. Elles étaient trois religieuses, sœurs Léonie et Marie-Adèle qui reposent dans la paix du Christ, puis sœur André encore vivante, à arriver à Athiémé le 13 octobre



Sœur André, seule survivante sur les trois pionnières.

1960. Le souvenir de ce jour a décidé les seurs à organiser le 2 septembre 2000, à Athiémé, une fête d'action de grâces au Seigneur qui a daigné soutenir cette famille religieuse jusqu'à ce jour.

Les grandes manifestations de ce jubilé ont commencé deux jours auparavant. Nous étions au jeudi 31 août. La fête s'est ouverte dans une ambiance de prière avec adoration du Saint-Sacrement suivie des vêpres qui ont eu lieu à 18 heures. À 19 h 30, les sœurs ont procédé à une procession aux flambeaux à travers la ville entraînant derrière elles : enfants et jeunes, adultes et vieillards. Dans la nuit et à partir de 21 heures, un concert spirituel a été donné dans l'église de la paroisse Saint-Louis d'Athiémé. Il a été animé par les jeunes catholiques seconds des jeunes protestants du milieu. Le lendemain vendredi, 1^{er} septembre 2000 à 8 heures, une messe pour les sœurs défuntas et tous les agents pastoraux a rassemblé autour du célébrant, le père Jean-Baptiste Assamela, vicaire à Kanté

au Togo, cinq autres prêtres dont le curé de la paroisse, l'abbé Emmanuel Tossavi et des dizaines de religieuses, de novices, d'aspirantes et des chrétiens d'Athiémé. À la sortie, un hommage a été rendu aux missionnaires enterrés au cimetière d'Athiémé et à la sœur Dominique Soudé enterrée dans la maison des sœurs. Ce soir-là, à 17 heures, ont eu lieu des vêpres solennels. À 21 heures, une pièce théâtrale très appréciée du public et des invités a réuni la population et les étrangers. Elle a relaté les difficultés rencontrées par les missionnaires en premières terres d'évangélisation et les conditions de nécessité dans lesquelles les sœurs ont été sollicitées à venir s'installer à Athiémé.

Le grand jour a été le samedi 2 septembre. Autour de 9 h 35 a débuté la célébration de l'Eucharistie tant attendue. Elle a été présidée par Monseigneur Vincent Mensah, évêque émérite de Porto-Novo entouré de son Excellence Monseigneur Clet Felihi du diocèse de Kandi, de Monseigneur Victor Aghanon, administrateur apostolique du diocèse de Lokossa et d'une vingtaine de prêtres venus du Congo, du Togo et du Bénin. Dans son homélie de circonstance, le célébrant principal a évoqué le souvenir inoubliable de Monseigneur Louis Parisot, pasteur dévoué de cette zone d'Afrique de l'Ouest qui insistait sur l'impérieux devoir d'ouvrir des mains religieuses au Bénin pour un soin particulier des humbles, des malades, des pauvres et des marginalisés. Mais ce désir n'a été concrétisé que suite à la demande adressée aux sœurs à la Salle de Vihiers par son successeur, son Excellence Monseigneur Bernardin Gantin, alors archevêque de Cotonou, laquelle demande a été favorablement honorée. Dans la suite de son homélie, Monseigneur Mensah s'est tourné vers

deux des sœurs : Pauline Dosse et Christine Ahadjisé, toutes deux togolaises qui devaient émettre leurs vœux définitifs quelques instants après. Il les a exhortées particulièrement à se réjouir d'avoir renoncé au bonheur de former une famille pour atteindre l'amour universel du Christ; ensuite se réjouir d'apprendre à renoncer à ses propres idées et de se conformer aux exigences communautaires ; se réjouir enfin pour leur consécration perpétuelle. Monseigneur a achevé son homélie en sollicitant ses auditeurs à porter partout la charité de notre Dieu toujours miséricordieux. Cette messe solennelle a connu un bel éclat avec l'émotion des fidèles venus de tous les horizons des heureux du jour. Après la célébration, les agapes fraternelles ont regroupé les autochtones sur la paroisse et les invités dans l'enceinte de l'école des sœurs sis à côté du cimetière d'Athiémé. C'était dans la joie et dans la fraternité que tout s'est déroulé. Aussitôt après, certains ont pris le chemin de retour, fiers et reconnaissants de l'accueil gaiement dont ils ont été objets. Pendant ce temps, une assemblée générale a réuni toutes les sœurs autour de leurs consilières générales venues de France. Une messe de clôture à ces manifestations a eu lieu le lendemain, dimanche 3 septembre, à 9 h 30, et présidée par le père Marcel, vicaire général de Brazzaville qui avait à ses côtés le curé de la paroisse et le père Assamela Jean-Baptiste qui a prêché en invitant le peuple de Dieu à une croyance intérieure et non extérieure ainsi qu'à entretenir une relation plutôt constante qu'irrégulière avec Dieu qui veut notre stabilité à son service et à son écoute.

La congrégation des F.C.S.C.J. qui fête son quarantième anniversaire de présence dans notre sous-région compte ac-



Les heureuses du jour. De gauche à droite : Sœurs Pauline Dosse et Christine Ahadjisé.

tuellement trente-six religieuses africaines dont vingt-huit béninoises et huit togolaises, avec douze communautés dans la sous-région dont neuf au Bénin et trois au Togo. C'est le fruit de la bravoure des premières missionnaires.

Que ce jubilé ouvre un nouveau départ aux sœurs dans leur élan à révéler l'amour du cœur sacré de Jésus aux hommes de leur temps.

Houssou K. Paul
Séminariste

À L'ÉCOUTE DU PAPE

IL EST URGENT D'ANNULER
LA DETTE DES PAYS LES
PLUS PAUVRES AFIN DE
LES AIDER À PRENDRE UNE
PART ACTIVE DANS LA VIE
INTERNATIONALE

(Suite de la première page)

des pays les plus avancés, harmonisant leur économie avec leur culture particulière. La mise en place d'infrastructures locales appropriées et des mesures d'assainissement des économies nationales donneront aux populations autochtones les moyens d'être véritablement les protagonistes de la construction sociale et des partenaires à part entière dans les relations internationales. Nous savons la un élément essentiel pour la construction d'une société fraternelle, au sein de laquelle chaque peuple apporte sa contribution spécifique. C'est aussi la voie d'établissement de la paix et du respect des droits de l'homme, qui demande que soit reconnue chaque personne, avec sa culture et sa démarche spirituelle, que soit pris en considération le désir de chaque peuple d'avoir une terre et d'avoir part aux richesses de la création.

Vous savez l'attachement et les engagements du Saint-Siège en faveur de la reconnaissance des peuples et d'une entente toujours plus intense entre les nations. Plus que jamais, nos contemporains aspirent à la paix et à la fraternité. Les différentes Journées mondiales de la Jeunesse, particulièrement celles que nous vivrons au mois d'août prochain, nous montrent que les jeunes nous appellent à tout faire pour que ces aspirations deviennent réalité. En tant que diplomates, vous êtes, j'en suis sûr, particulièrement sensibles à cette requête des jeunes, que nous ne pouvons pas décevoir et auxquels nous devons préparer un monde où ils auront les moyens de conduire leur vie personnelle, familiale et sociale, afin de trouver dans les responsabilités qu'il pourront exercer joie et bonheur (...).

Vatican, Salle du consistoire, 25 mai 2000

Jean-Paul II

Discours aux nouveaux ambassadeurs de la Nouvelle-Zélande, du Koweït, de la République du Congo et du Ghana.

ZOOM SUR LE DIOCESE DE DASSA-ZOUMÉ

REGARD KALÉIDOSCOPIQUE SUR
LE DIOCÈSE DE DASSA-ZOUMÉ

(Suite de la page 7)

de la polygamie et celle du christianisme...

Tout ce qui précède pose la problématique de l'inculturation qui constitue également pour moi une idée maîtresse.

L'inculturation bien comprise par nous chrétiens, n'est rien d'autre que de travailler à ce que nos valeurs culturelles s'enracinent dans la Parole de Dieu et vice-versa. Et c'est dans cet esprit que nous avons monté une équipe diocésaine d'inculturation en vue de déceler les valeurs fondamentales culturelles dont nous pouvons nous servir pour l'inculturation. Nous allons donc inventorier toutes nos valeurs culturelles et les évangéliser.

Il est vrai, sans nul doute, que nous menons ce travail colossal en tenant compte des différentes races, ethnies et cultures présentes dans le diocèse. Faut-il préciser que, nous sommes décidés à aller de l'avant malgré les difficultés et les embûches du chemin.

«La Croix» : Quelle place occupe la jeunesse dans votre pastorale ?

Mgr. Antoine Ganyé : Cette jeunesse nous tient profondément à cœur. Surtout leur vie professionnelle et leur vie spirituelle c'est-à-dire leur vie chrétienne.

Je vous ai parlé plus haut des centres de formation. Au nombre d'une quinzaine aujourd'hui pour filles, leur importance n'est plus à démontrer. Nous pensons nous aussi en créer d'autres tels que ceux de la coiffure pour hommes, de la séraphique, de la peinture, etc.

Du côté des garçons, nous avons la menuiserie qui n'est pas encore bien montée mais qui fonctionne déjà.

Nous avons en projet et en collaboration avec le centre d'expérimentation et de formation agricole (projet Songhaï), de démarquer une école d'agriculture. Non seulement pour faire la production, mais aussi pour la commercialisation de nos produits. De vastes terrains sont déjà disponibles à cet effet. Dieu en soit loué !

Il importe de saluer ici la générosité des bonnes volontés qui ont bien daigné mettre à notre disposition ces terrains.

Du côté de la vie chrétienne des jeunes, nous organisons, à l'instar de Cotonou, des pèlerinages des jeunes à la grotte mariale d'Arigbo de Dassa-Zoumé. Nous avons vécu récemment le jubilé des jeunes filles à la grotte de Gomé.

Pour l'avenir, nous pensons à un centre de formation pastorale et spirituelle. Le terrain nous a été déjà donné. Et nous sommes en ce moment à la recherche d'un institut ou d'une congrégation religieuse qui aimerait nous aider à réaliser cela.

Ce centre servira pour des retraites, des récollements de jeunes, des sessions de formation pour enfants et jeunes... Et c'est d'ailleurs pour préparer la jeunesse de demain que nous mettons l'accent sur l'enfance missionnaire. Ce centre va nous aider à regrouper les enfants et les jeunes en vue de faire approfondir en eux la foi.

«La Croix» : Combien de séminaristes comptez-vous aujourd'hui le diocèse et avez-vous l'intention de créer plus tard un petit séminaire ?

Mgr. Antoine Ganyé : Nous avons en gros une soixantaine de séminaristes (petits et grands). Nous louons le Seigneur d'avoir au moins ce nombre. Mais c'est conscient que ce nombre est infime que nous saisissons toutes les occasions pour insister auprès des enfants et des jeunes sur la nécessité de répondre généreusement à l'appel du Seigneur. Mais que ce nombre infime de futurs collaborateurs nous pousse jusqu'à créer un petit séminaire, ce serait un peu osé. Nous n'avons d'ailleurs pas la prétention parce que nous n'en aurons pas les moyens. Ce qu'on investit dans un séminaire est vraiment énorme. D'ailleurs, il n'est pas essoufflé qu'actuellement, il n'entre si peu de subventions au profit des petits séminaires. Cependant, on peut toujours penser créer des collèges. Cela est relativement simple. Et si vous avez des vocations, vos petits séminaristes peuvent y évoluer jusqu'en terminale avant de se rendre au séminaire prophétique. Cela simplement parce que c'est les mêmes études jusqu'à ce niveau.

«La Croix» : Où en êtes-vous avec la construction du sanctuaire de la grotte mariale d'Arigbo ?

Mgr. Antoine Ganyé : Je suis vous dire pour le moment que les travaux avancent à grands pas. Nous sommes en ce moment au niveau de la charpente. C'est tout ce que je peux vous dire pour l'instant: plaise à Dieu que nous puissions vite parvenir à la fin des travaux essentiels. Le reste suivra.

«La Croix» : Quel message avez-vous à adresser au peuple béninois et aux pèlerins en général dans le cadre du prochain pèlerinage national à la grotte mariale d'Arigbo de Dassa-Zoumé ?

Mgr. Antoine Ganyé : Je voudrais que tous nos pèlerins se rendent à l'évidence que la grotte mariale d'Arigbo de Dassa ne peut plus contenir grand monde lors des pèlerinages nationaux si nous ne nous organisons autrement. C'est d'ailleurs dangereux de vouloir, à chaque occasion, mettre tout le monde ensemble sur le site même pendant deux à trois jours pour certains, surtout au prochain pèlerinage où le sanctuaire serait, selon nos souhaits, inauguré. Nous imaginons

déjà que l'affluence sera telle que les gens risquent de s'écraser. La cohabitation avec des personnes atteintes de maladies contagieuses expose aussi à des risques de contagion. J'invite de fait et avec insistance les personnes qui se savent atteintes de maladies contagieuses à rester chez elles et prier. Par l'intercession de la Vierge Marie, notre Mère, Dieu les écouterá.

Déjà, tous les soucis confondus nous ont donné l'idée d'orienter les diocèses, les paroisses et les groupes organisés vers les écoles, les CEG ou autres lieux d'accueil. Nous avons une fois essayé de le faire dans le passé, mais on nous a rétorqué que les endroits indiqués sont trop loin de la grotte. Et pourtant ! Ailleurs, c'est ce qui se fait; les pèlerins restent dans des hôtels et autres lieux, et quand il y a un culte, ils marchent pour s'y rendre. Par contre, chez nous, les pèlerins pensent à tort que c'est rester sur le site même dans le froid et sous la pluie des fois qui est l'idéal. Je dis non. Et c'est regrettable que les gens n'aiment plus tellement marcher et se donner un peu de souffrance. Désormais nous allons faire de telle façon que les gens puissent, par affinité, habiter des lieux différents. C'est ça qui se fait partout; car il n'y a pas de pèlerinage sans marche, sans souffrance. Un pèlerinage, c'est la marche, la prière, la méditation, etc. Je souhaite que cette habitude arrive progressivement et que les gens ne compencent pas uniquement sur le diocèse pour prendre en charge tout le monde, pour héberger tous les pèlerins au CAFOD, etc. Que chaque groupe, voire chaque paroisse, chaque diocèse, s'organise pour préserver son lieu d'accueil pour le pèlerinage. Cela leur permettra d'ailleurs d'avoir leur propre programme interne de prière, de méditation, de célébrations diverses, à côté du programme général. En gros, cela permettra de mieux vivre le pèlerinage.

Je souhaite vivement que les chrétiens acceptent cela et qu'ils n'oublient pas de réserver leurs places, leurs lieux d'hébergement, comme nous savons mieux le faire quand nous allons en pèlerinage ailleurs. L'essentiel, c'est de le vouloir, de s'y prendre à temps et de l'organiser. Je compte sur la compréhension de tous et de chacun et surtout des curés et ceux qui sont chargés d'organiser les pèlerinages.

À bientôt donc et bonne préparation !

Propos recueillis par Barthélémy Assogba Cakpo à Dassa-Zoumé, le 4 septembre 2000

LE PÈLERINAGE...
VIGILANCE !

Dans la tradition chrétienne, le pèlerinage a toujours eu le sens d'un renouement dans la foi, d'une démarche de conversion personnelle et collective, d'un temps de prière, de pénitence, de vie fraternelle.

À partir du VIII^e siècle, le pèlerinage figure parmi les pénitences canoniques, beaucoup de pèlerins seront dès lors des pénitents dont de grands personnages.

Au XI^e siècle déjà, les pèlerins ont pris l'habitude de se grouper... nobles et pauvres confondus. Outre les motifs: demandes, action de grâce, veux... le pèlerinage revient, est une démarche qui conduit à sortir de soi-même, à se faire étranger (sens du mot latin *peregrinus*), dans une volonté de conversion; cette démarche préfigure l'occasion de rencontre avec Dieu au terme du pèlerinage de la vie terrestre.

L'appellation de pèlerinage ne saurait donc courir un voyage dont le but serait seulement culturel ou touristique.

Ainsi compris, tout pèlerinage a donc besoin d'être préparé spirituellement et matériellement du fait qu'il est une puissante expression de la foi commune des croyants dans leur diversité.

Mettons-nous donc dès à présent à l'œuvre pour la préparation minutieuse de notre prochain pèlerinage à la grotte mariale d'Arigbo de Dassa-Zoumé, si ce n'est pas encore commencé.

Il ne serait pas inutile de rappeler que notre pays, le Bénin, a besoin que nous supplions pour lui le Père de toute miséricorde, de toute bonté. Les raisons tout le monde les sait.

Ayons à l'esprit ces paroles de la Vierge Marie à Bernadette le

— 24 février 1858 : Pénitence, Priez Dieu pour la conversion des pécheurs (...)

— 25 février 1858 : Pénitence, Pénitence, Pénitence (...)

Organisons-nous alors mieux pour cela et ne cherchons plus à nous installés tous pour quelques 2, 3, 4, 8 heures, 24 heures, 48 heures, 72 heures sur le site même de la grotte mariale. Évitons les véhicules que ne sont plus indiqués pour ces genres de déplacement surtout qu'il s'agit de transporter des hommes, des femmes, des jeunes gens et jeunes filles... Évitons les surcharges étant donné que nous ne sommes pas des sardines, voire des animaux destinés à l'abattoir... Voyageons de jour et non de nuit. Respectons les heures fixées pour les départs, question de ne pas rendre anxieux les chauffeurs ou de les fatiguer avant le début du voyage.

Se faisant, nous tirerons les meilleures bénéfices de nos pèlerinages à la grotte mariale d'Arigbo de Dassa-Zoumé à l'instar de ce qui se fait ailleurs.

À bientôt donc et bonne préparation !

La rédaction



Les travaux de la construction du sanctuaire marial de la grotte Arigbo de Dassa-Zoumé avancent à grands pas. Ils sont déjà au niveau de la charpente.

JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

RAPPORT « PROGRÈS DES NATIONS 2000 »
QUEL REGARD POUR QUEL AVENIR AVEC LES ENFANTS ?

Depuis 1995, le fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) met à la disposition du monde entier un rapport bilan qui évalue les progrès et les reculs de chaque nation dans la mise en pratique des engagements pris par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du sommet mondial pour les enfants en 1990.

UN DOCUMENT AU SERVICE DE LA VIE

Intitulé « Progrès des Nations 2000 », le document de base livré par l'UNICEF dans le compte de l'An 2000 se veut une véritable contribution aux efforts déployés par l'avènement de ce fameux jour où l'on appréciera plus « le progrès des nations selon leurs forces militaires ou économiques, la splendeur des capitales ou celle des bâtiments publics, mais selon le bien-être des habitants, leur niveau de santé, de nutrition et d'éducation ; la possibilité d'obtenir une juste rémunération pour leur travail ; la participation aux décisions leur permettant de maîtriser leur existence, le respect des libertés civiles et politiques ; l'aide dispensée aux plus vulnérables et démunis ; et la protection de la croissance physique et mentale de leurs enfants ».

Publié chaque année par le Fonds des Nations unies pour l'Enfance, le « Progrès des Nations » travaille à :

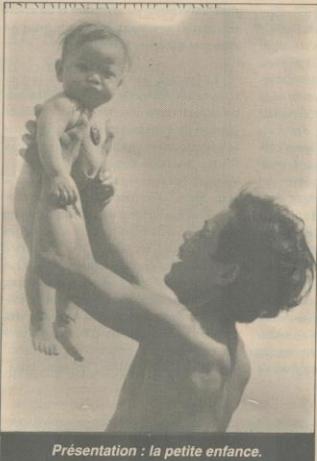
- faire écho des progrès remportés dans le monde ;
- illustrer les paris à gagner pour le bien-être des plus faibles ;
- offrir aux enfants la chance de mener une vie décente, digne et enrichissante ;
- gagner le combat contre la malnutrition générale des femmes ;
- partir des jeunes pour éduquer les jeunes contre la grave maladie du siècle : le sida.

Pour atteindre ces nobles objectifs, ledit rapport présente des tableaux, des statistiques, des figures, des indicateurs et des images très émouvantes.

DES ESPÉRANCES POUR UN MONDE MEILLEUR EN FAVEUR DES ENFANTS

Selon le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies dans son avant-propos de « Le Progrès des Nations 2000 », cette publication nous apprend que tout devient possible lorsque les nations — développées ou en voie de développement — investissent dans le bien-être des enfants, garantissent le respect du droit des enfants, protègent leur vie, assurent leur épanouissement dans un climat de paix et leur permettent de grandir à l'abri de la peur, de la misère, de la guerre et des violences de tout genre.

Le rapport, lui, précise qu'il y a vingt ans à peine, la carence en iodé



Présentation : la petite enfance.

représentait un problème majeur dans le monde, retardant ainsi le développement physique et mental d'un nombre incalculable d'enfants. Aujourd'hui, grâce à l'iodeation du sel, environ 70% de la population mondiale sont protégés contre la carence, des millions d'enfants n'ont plus à craindre l'arrachement mentale due à la carence en iodé. De même, entre 1990 et 1999, la couverture mondiale de l'approvisionnement en eau potable est passée de 78 à 82%. Plus de huit cent millions (800 000 000) d'enfants sont en bonne santé grâce à l'eau salubre. Les écoles sont plus fréquentées. Les taux d'alimentation maternel augmentent dans de nombreux pays et davantage d'enfants sont déclarés à la naissance ; la poliomyélite est sur le point d'être éradiquée. La vaccination a fait des miracles dans une multitude de villages et dans les régions isolées des pays en développement ; la détresse a fait place à l'espérance et l'incertitude s'est transformée en promesses. Cependant, le chemin à parcourir est encore long.



Orphelins au Rwanda qui font un devoir en classe. Les orphelins n'ont pas le même accès aux services d'éducation et de santé que les enfants qui ont encore un ou leurs deux parents.

D'UNE BATAILLE À UNE GUERRE SANS MERCI

Le rapport de l'UNICEF nous apprend que tout n'est pas encore « rose ». Des objectifs inaccessibles et des droits bafoués sont l'apanage de la misère, de la discrimination à l'égard des femmes, de l'enfettement, de la guerre, d'un engagement trop timide ou d'un développement social porteur d'inégalités.

En moins d'une génération, la progression dévastatrice du VIH/Sida a provoqué la plus

grande catastrophe de l'histoire du continent africain depuis le début des années 80, quinze millions d'Africains ont succombé au sida. Les jeunes africains représentent la majorité des dix millions quatre cent mille (10 400 000) d'enfants de moins de quinze ans qui seront orphelins à la fin de l'an 2000 à cause du sida.

Le mal ne cesse de s'aggraver, il met en péril les perspectives économiques et la stabilité sociale de l'ensemble des pays victimes. De plus, la pauvreté empêche encore un milliard deux cent millions (1 200 000 000) de personnes dont six cent millions (600 000 000) d'enfants de moins de cinq ans d'être en bonne santé et d'avoir une vie productive.

Dans le domaine de la vaccination, le succès enregistré n'est pas encore à la hauteur. Trente millions (30 000 000) d'enfants ne sont pas toujours vaccinés avant leur premier anniversaire. Dans le monde en développement plus de neuf cent mille (900 000) enfants de moins de cinq ans meurent encore chaque année de la rougeole.

En outre, plus d'un milliard (1 000 000 000) de personnes n'ont toujours pas accès à une eau potable salubre et environ deux milliards cinq cent millions (2 500 000 000) de personnes soit plus d'un tiers des habitants de la planète, ne dispose d'aucune installation sanitaire pour le traitement des excréments.

DES PAROLES AUX ACTES

On ne cessa jamais de l'affirmer. L'étape cruciale consiste à faire de l'éradication des pires formes de travail et d'exploitation des enfants une véritable cause commune, non pas en paroles, mais avec les politiques et les ressources nécessaires. C'est une grande et noble cause digne d'être défendue par toutes les régions, toutes les cultures, toutes les traditions spirituelles et tous les niveaux de développement. Il est nécessaire qu'on en fasse face avec des moyens pratiques pour le triomphe d'un monde où l'esclavage, le recrutement forcé d'enfants pour les champs de bataille, voire la guerre, le travail forcé, la traite, la servitude, la misère, la peur, le sevrage, la prostitution, la pornographie, le proxénétisme. Ce faisant, tous travaux susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant seront enfin et définitivement éradiqués.

Puissions-nous faire notre cet appel pour le triomphe de la vie et de la dignité des plus pauvres.

Brice C. Ouimou
Séminariste

Sources : UNICEF

CARNET DE NOTES

COLÉREUX, VOTRE CŒUR EST EN PÉRIL

Les personnes très coléreuses ont environ trois fois plus de risques que les autres de subir une attaque cardiaque ou de mourir subitement, si on en croit une étude publiée dans *Circulation*. Selon le Dr Janice Williams, l'enquête montre que la colère peut potentiellement mener à une attaque chez les hommes comme les femmes d'âge moyen ayant une tension sanguine normale. Les personnes dont les colères sont moins homériques augmentent quand même leur risque de 35 %. Ces résultats confirment ce que l'on soupçonne depuis longtemps, à savoir l'impact que peuvent avoir les émotions (anxiété, colère, dépression) sur la santé. La colère, supposent les chercheurs, en accroissant la production de cortisol (l'hormone du stress) provoque que un rétrécissement des vaisseaux favorisant ainsi leur obstruction par un éventuel caillot.

VACCIN ANTI-SIDA : DES ESSAIS DE PHASE III EN COURS

Le candidat vaccin produit par VaxGen, qui est le premier à atteindre la phase III (démontrer l'efficacité), est en cours d'évaluation en Thaïlande et aux États-Unis. Le vaccin a franchi avec succès la phase II (activité), période pendant laquelle 14 000 doses ont été administrées à près de 8 000 volontaires. Quarante-seize pour cent d'entre eux ont accepté de poursuivre jusqu'à la phase III, dernière étape avant une éventuelle mise sur le marché. Le vaccin produit par génie génétique visait les souches du virus qui circulent en Amérique du Nord, en Europe de l'Ouest, en Thaïlande et en Afrique du Sud. Une évaluation de l'efficacité du vaccin sera effectuée fin 2001 ; si ce dernier permet de réduire d'au moins 30 % les infections par le VIH, VaxGen demandera une autorisation de mise sur le marché. Simon, on attendra les résultats, fin 2002, pour évaluer définitivement l'efficacité du vaccin.

DIABÈTE : UN PREMIER PAS VERS LA THÉRAPIE GÉNÉTIQUE

Une équipe israélienne de chercheurs vient de réussir à rétablir la production d'insuline et corriger l'hyperglycémie chez des souris. Pour y parvenir, le Docteur S. Ferber a inséré dans des cellules hépatiques un gène qui contrôle la production d'insuline. L'insuline ainsi produite par le foie a permis de rétablir une glycémie normale chez les souris diabétiques. Cette conversion d'une partie des cellules du foie pourrait être une découverte majeure dans le développement des thérapies contre le diabète de type 1 (insulino-dépendant), estiment les spécialistes dans la revue *Nature Medicine*. Reste à savoir si cette fonction acquise chez la souris grâce à la thérapie génique, le sera durablement et si surtout, elle est transférable à l'homme.

Claire Viognier (MFI)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

RENTRÉE SCOLAIRE 2000-2001 : LES LIMITES DES MESURES SOCIALES

(Suite de la première page)

la somme de trois cent millions (300.000.000) de F CFA pour l'année budgétaire et

— un crédit d'un montant de quatre cent soixante-treize millions (473.000.000) de F CFA disponible dès maintenant au titre de la prime de rentrée accordée aux enseignants par le gouvernement. Il sera payé à tous ceux qui prendront effectivement service dans leurs établissements.

Ainsi se résument, dans ces grandes lignes, les mesures sociales évoquées par le ministre de l'éducation nationale et de la recherche scientifique, Damien Zinsou Alahassa, dans son discours traditionnel à la veille de la rentrée scolaire 2000-2001, le dimanche 1^{er} octobre 2000.

Que c'est beau et alléchant si tout pouvait être réalisé ! Mais, à l'analyse, force est de constater que ces mesures

précédemment annoncées et qui devraient traduire dans les faits la gratuité de l'enseignement primaire selon le gouvernement manquent de vision prospective. D'ailleurs, le ministre Alahassa l'a explicitement reconnu dans son discours de la veille de la rentrée en ces termes: «...la subvention de l'Etat pour la prise en charge des frais d'école dans les écoles publiques correspond à une aide consentie par le gouvernement pour courir en partie les dépenses habituellement portées à la charge des parents d'élèves. Autrement dit, cette subvention ne saurait couvrir l'intégralité des charges financières nécessaires à la gestion durable d'une école.»

Les associations de parents d'élèves, en liaison avec les chefs d'établissements sont donc autorisées comme à l'accoutumée et en cas de nécessité, à proposer des souscriptions correspondant aux frais de

fonctionnement, de réflexion et de construction de nouveaux bâtiments, pour ne citer que quelques exemples».

Le langage, assez clair, apporte la contradiction à l'exonération des contributions scolaires fortement agitée au lendemain de la prise de certaines mesures sociales par le gouvernement en vue d'accompagner la hausse drastique des prix du carburant. Aujourd'hui et au regard de ce qui se passe juste après l'ouverture des portes des écoles, il est aisément de dire que la voie est toute ouverte pour la fixation tous azimuts des contributions scolaires sous diverses formes par les chefs d'établissement. Que ce soit sous la dénomination : contribution, souscription ou autres, les parents d'élèves sont encore appelés à supporter des charges liées aux frais d'école et cela va entraîner des grincements de dents. Mieux, les subventions, quoique insuf-

fisantes et ce jusqu'au jour de la rentrée scolaire, n'étaient pas encore disponibles, dans les écoles. Du coup, certains chefs d'établissement sans se gêner, ont dû congédier les écoliers dès mercredi 4 octobre au motif de manque de matériels.

En réalité, les mesures sociales prises par le gouvernement au lendemain du renchérissement du prix du pétrole pour soutenir les usagers de l'école ne sont pas mauvaises en soi. Mais toutes les difficultés constatées le lundi 2 octobre dernier, à la rentrée scolaire, dans la mise en œuvre desdites mesures sociales dénotent le caractère improvisé de la décision qui occulte certaines de ses dimensions pourtant capitales. Alors, il est à craindre que les mesures sociales ne soient véritablement sans effet positif sur les usagers de l'école. Les jours à venir nous édifieront.

Alain Sessou

POUR UNE DÉMOCRATIE APAISÉE...

(Suite de la page 2)

La loi 98-034, après avoir indiqué toutes les dispositions positives pour un bon déroulement des élections dans notre pays, indique, en son titre VII, les dispositions pénales auxquelles tous nous devons veiller. Ainsi:

— la campagne électorale est l'ensemble des opérations de propagande précédant une élection et visant à amener les électeurs à soutenir les candidats en compétition. Elle est déclarée ouverte quinze jours avant la date du scrutin;

— nul ne peut, par quelque moyen ou sous quelque forme que ce soit, faire campagne électorale en dehors de la période prévue;

— les partis politiques sont seuls autorisés à organiser des réunions électorales;

— une déclaration de candidature est obligatoire pour chaque candidat, cette déclaration est déposée à la CENA ou à l'un de ses démembrements;

— toute infraction aux dispositions de la loi sur la propagande électorale sera punie sans préjudice des poursuites pour crimes et délits qui pourraient être commis dans les réunions.

En clair, les marches et autres réunions ou manifestations publiques relatives actuellement aux élections de mars 2001 sont illégales. Elles sont encore plus illégales lorsqu'elles sont exécutées en dehors des partis politiques même lorsqu'elles sont autorisées par l'autorité publique qui favorise de ce fait le désordre et l'ilégalité.

Il est une réalité que chez nous, aucun parti n'est assez fort aujourd'hui pour faire élire l'un des siens avec ses seules voix; tout présidentiable doit dès lors rechercher une vraie coalition, mais cette réalité ne

devrait pas favoriser la mascarade et l'ilégalité.

Un candidat aux élections de mars 2001, illégalement déclaré subit déjà des menaces; bientôt peut-être des responsables «marcheurs et démarcheurs» recevront la réponse (comme dirait l'autre). Tout cela se ferait au nom de la liberté retrouvée. Mais cela participerait-il de notre souci de vivre dans un pays de paix ?

Notre jeune démocratie ne peut grandir équilibrée que dans une ambiance qui exclut tout comportement digne des acteurs de films de western. La moralisation de la vie publique ne concerne pas seulement les dérives dans les finances publiques. Il ne peut y avoir moralisation que lorsque les lois de la République sont respectées et défendues par tous. Les partis politiques qui ont la mission constitutionnelle de contribuer à l'expression du suffrage universel devront veiller au respect de la loi.

Il est vrai que dans leur grande majorité ces partis politiques ne sont que des clubs électoraux et constituent selon Abraham Zinzindohoué: «des fonds de commerce que l'on peut vendre ou donner en nantissement». Tant il vrai qu'aucune loi n'interdit à un parti politique de se vendre ou de se donner en nantissement; le faire n'est qu'un signe manifeste de manque de personnalité et d'éthique.

Pour une démocratie apaisée et des élections pacifiques en mars 2001, La Fontaine nous enseigne dans «les Amours Psyché et de Cupidon»:

« Ce qui doit toucher les grands ce n'est pas le prix des dons qu'on leur fait; c'est le zèle qui accompagne ces mêmes dons, et qui, pour en mieux parler, fait leur véritable prix ».

Lucien Chédé (FAST-UNB)

LA DÉMOCRATIE ET L'ÉTAT DE DROIT REPOSENT SUR LA JUSTICE

(Suite de la page 2)

la transformation de la Chambre des Comptes en une Cour Autonome a été sérieusement abordée et il est apparu au niveau de beaucoup de personnes que nous devrions plutôt avoir une vision globalisante du devenir de la Cour Suprême et ce au regard des exigences du processus d'édition dans notre pays d'un régime de démocratie pluraliste basée sur l'Etat de droit, sur la justice.

Ailleurs nous avons assisté à l'éclatement de la Cour Suprême en plusieurs Courts:

- le Conseil Constitutionnel,
- le Conseil d'Etat,
- la Cour de Cassation,
- la Cour des Comptes.

Il nous faut donc avoir une réflexion technique prospective qui tienne compte de nos réalités, des besoins en matière de justice de notre peuple pour aider le politique à prendre la décision salutaire qui convienne.

Enseignement à tirer. Je retiendrais la grande soif de nos populations épries de paix, de justice et d'équité. De nos jours en effet, nous assistons à une judiciarisation assez prononcée des problèmes et conflits qui gènent la société.

Nos concitoyens qui se sont déplacés nombreux à la Cour Suprême ont exprimé leur impatience de voir notre pays disposer enfin d'une justice plus efficace, opérationnelle, indépendante et crédible.

Et il nous faut bien répondre à ce besoin de nos populations.

Enfin j'insisterai sur les moyens humains et matériels qui sont ceux de la Cour

Suprême et qui ne permettent pas à ces animateurs d'accomplir plus efficacement leur mission. Des efforts doivent être fournis en cette direction pour plus de rendement.

«La Croix du Bénin»: Monsieur le président, en votre qualité d'homme de droit, comment voyez-vous l'avenir de la justice béninoise qui, par ces temps qui courrent, semble être chargée à tort ou à raison ?

Me Abraham Zinzindohoué: L'avvenir de la justice, je le vois radieux puisque le système politique qui est celui de notre pays ne peut se passer du pouvoir judiciaire.

C'est sur le terrain de la justice que se jouera la démocratie.

Il n'y a pas, en effet, de développement sans la démocratie et aucune démocratie ne peut prospérer dans un environnement qui n'est pas porteur de sécurité juridique et judiciaire. La démocratie et l'Etat de droit reposent sur la justice.

Et si cette justice n'est pas forte, indépendante, dépolitisée, efficace et crédible, elle ne peut pas soutenir le processus, elle ne peut pas jouer son rôle d'arbitre du jeu démocratique.

Me fondant sur ces vérités, je peux espérer que les gouvernements qui en sont autant pénétrés, feront en sorte que notre justice sorte des chantiers battus, retrouve ses lettres de noblesse pour pouvoir jouer, à la satisfaction du peuple, le rôle constitutionnel qui est le sien dans la nation.

Propos recueillis
par Alain Sessou